



SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE

BONIFACIO

UN PATRIMOINE À SAUVER

P5 À 8

160€



INCONTRU

LISANDRU LABAN-GIULIANI
AVENIR ET PETITS PEUPLES
P24

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
BRÈVES P19 • ASSEMBLÉE P20
BAROMÈTRE CEVIPOF P 22 • JACQUES FUSINA P23
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



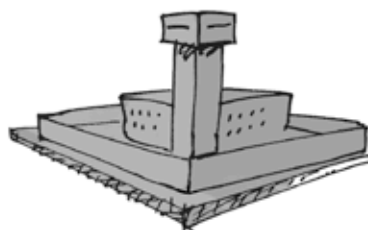
S E M P R ' À F I A N C I ' À V O I

Photo Xavier Lorenzi

LE DOSSIER EST VIDE,
LA PRÉSUMPTION D'INNOCENCE
EST ACQUISE JUSQU'À
ÉPUISEMENT DES RECOURS,
C'EST UNE JUSTICE POLITIQUE!



CIVA!



KAMPA

À LA UNE

PATRIMOINE
BONIFACIO

UN PATRIMOINE À SAUVER P5 À 8



OPINIONS

EN BREF ET EN CHIFFRES

ASSEMBLÉE

BAROMÈTRE CÉVIPOF **IL Y A DU MIEUX, MAIS...**

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

LISANDRU LABAN-GIULIANI **AVENIR ET PETITS PEUPLES**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P9

P20

P22

P23

P24

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Territoriali scurdati?

Podassi ch'elli sò pochi à sapella, ma u 2021 hè un'annata eletturali impurtantissima. Hè di ghjunghju ch'elli sarani urganizati l'alizzioni tarritorialli in Corsica, cù un prima ghjiru fissatu u 13 di stu mesi qui. Mentri ch'è ogni mumentu simili duvaria fà nascia un bullori tamantu inde ogni famighja pulitica, ùn hè mancu appena u casu quist'annu, in tutti i casi di manera publica. Dighjà annu, pà i municipali, a crisa di u Coronavirus avia cambiatu parechji affari inde l'ambienti inghjiru à ssa stonda democratica forti. Ma oghji, pari ch'ella fussi ancu peghju. L'astenzioni, assai maiò in u 2020, pudaria tuccà un nivellu altu una volta di più par via di a Covid 19? È s'è, aldilà di st'ultimu aspettu, a passioni fussi svanita? Par avà, solu trè candidati si sò fatti cunnoscia pà i tarritorialli 2021: u presidenti di l'Esecutivu attuali naziunalistu, Gilles Simeoni, u merri d'Aiacciu di tindenza centru diritta vicinu à u partitu di u Presidenti di a Republica; Laurent Marcangeli, eppo un anzianu membru di a maghjuria municipale aiaccina, un colpu à diritta, un colpu à manca è oramai raprisintanti di u Rassemblement National di Marine Le Pen, François Filoni. I naziunalisti si n'andarani uniti di ghjunghju pà u prima ghjiru, cù u PNC è Corsica Libera à fiancu à Femu a Corsica? Qual'hè ch'è sà! Core in Fronte intrerà ind'a lotta? Laurent Marcangeli ci la farà à custituiscia una lista di tippu «fronti contr'à i naziunalisti à u puteri»? A manca, sfracicata, sarà capaci, cù i so sferenti cumpunenti trà u rossu, u rosulu è u verdi, à prisintassi quantunqua? I dumandi sò numarosi è l'indicisioni hè tamanta. À l'inerzia inghjinnata da u Coronavirus s'aghjusta quilla difficiuli à spiegà dipoi più di cinqui anni, cù un'ughjettività piena, di a maghjuria tarritorialli attuali, cù una gistioni di a Cullittività di Corsica assai criticata da l'uppusizioni, ch'ella s'ighi nant'à u cartulari di i rumenzuli o di i trasporti, pà cità solu dui asempii putenti. In tempi nurmali, sariami dighjà in traccia di veda l'uni è l'altri batta a campagna, puru nant'à i reti socialli, Cusi strana st'epica... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

BIATU SÌ, FRANCESCU MARIA!

Il était une fois, à la Cour de Napoléon – délinquant désormais honni au plus haut point par certains bobos, au nom de vertus qui souvent leurs sont étrangères – une dame affligée d'un strabisme. Elle se piquait d'esprit, faute de ne pouvoir, elle aussi, accéder aux bienfaits d'une improbable vaccination AstraZeneca distillée au compte-gouttes. Ainsi aiguillonnée, elle interpella un jour Talleyrand en ces termes: «*Alors, monsieur le Vice Grand électeur, comment vont les affaires de la France?*» Et elle obtint pour réponse: «*Comme vous voyez, madame: de travers...*»

De nos jours, les progrès de la science ont beaucoup fait pour corriger les strabismes. Mais les gens qui voient de travers persistent à penser que les bancs verts et les fauteuils Voltaire sont faits pour les impotents ou les ventripotents. Erreur! Si, en matière de places assises, le pragmatisme devait systématiquement s'imposer aux dépens du romantisme, bien des sièges électoraux devraient être remplacés par des chaises percées. À défaut de sièges éjectables qui, en la circonstance, nuiraient gravement à la santé par d'intolérables éclaboussures. Mais que vient faire ce coup d'encensoir dédié à stu Francesco Maria? Votre attention s'il vous plaît! Il s'agit de François-Marie Arouet. Alias Voltaire. Homme d'affaires. Auteur et à l'occasion interprète. Rappeur sous les sunlights du Siècle des Lumières. Denrée par trop rare de nos jours... Les lumignons, pas les rappeurs.

Faute de pouvoir tchater ou tweeter, Voltaire n'en avait pas moins ses réseaux pour épistoler à qui mieux mieux. On trouve ainsi, dans une lettre adressée au prince de Brunswick, ces mots au sujet de Philippe Mélanchthon (1497-1560) érudit humaniste, philosophe et réformateur protestant: «*On prétend qu'il changea quatorze fois sur le pêché originel et sa prédestination. On l'appelait, dit-on, le Protée d'Allemagne.*»

Étonnant, non? Enfoncé le Nostradamus et ses *Centuries* aux interprétations à géométrie variable. Avides de tout savoir sur les VIP, remercions ici, sans réserve, Voltaire pour nous avoir ainsi révélé, mine de rien, les origines d'un contemporain phénix de la politique: notre Mélenchon. Bon, d'accord, ça ne s'écrit pas de la même façon. Mais depuis Voltaire l'orthographe n'a pas manqué d'évoluer. Et puis, avec ou sans thon, rouge ou blanc; au naturel, entier ou en miettes; à la batterie de cuisine électorale ou bateleur de talent; à la grosse caisse et aux cymbales ou chef de chorale des Insoumis, c'est bien lui, «*la République!*» Il n'est, direz-vous, pas protégé; pas comme cet amphibien urodèle capable de s'adapter à différents milieux, blanc dans l'obscurité des profondeurs, couvert de taches brunes quand l'occasion aidant il s'expose à la lumière. C'est exact. Le nôtre serait plutôt rigide, voire psychorigide si les circonstances lui semblent l'imposer. Plus vibron colérique que protozoaire. Moins dangereux que le vibron cholérique tout de même. Quoique... Par ces temps de variant et alors que la campagne pour les présidentielles est lancée, nul n'est à l'abri d'une profonde mutation. Ne baissons pas la garde, dirait le p'tit Gaby qui adore utiliser le pluriel de majesté en s'identifiant à Monsieur, frère du Roi Soleil. ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

HUMEUR

Et ta sœur?

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 25 février, le Plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes n'a pourtant pas été du goût de toutes. La jeune association d'entraide féminine Donne è surelle a jugé le budget alloué dérisoire au regard de l'ampleur du chantier. Certes, on ne saurait prétendre qu'on a sorti les grands moyens. Mais l'efficacité d'un plan se juge-t-elle systématiquement à l'aune de l'argent public investi? L'actualité nous fournit régulièrement la preuve que rien n'est moins sûr. Cela dit, la méthode a elle aussi été critiquée. Donne è surelle et le réseau Corsican business women ont déploré que les associations œuvrant sur le terrain pour les droits des femmes n'aient pas été consultées en amont. Si, assure Lauda Guidicelli, conseillère territoriale en charge de l'égalité femmes-hommes, la concertation viendra dans un second temps, reste qu'en effet il est préférable qu'elle précède la prise de décision. Souvent. Mais pas toujours. Ainsi, l'argument du dialogue préalable n'a pas été retenu s'agissant du différend houleux qui a opposé, le 22 février, devant le conseil municipal d'Ajaccio, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli et Laurent Marcangeli. La conseillère municipale s'insurgeait d'apprendre sur les réseaux sociaux le vote d'une motion soutenant la procédure judiciaire entamée par le maire à l'encontre du mode d'accréditation mis en place par Air France et Air Corsica pour les passagers souhaitant bénéficier du tarif résident. On objectera non sans raison que, salariée d'Air Corsica, la conseillère municipale pouvait difficilement prendre part au vote de cette motion. Pour autant, comment ne pas comprendre – a fortiori lorsqu'on a cœur de défendre les vertus de la concertation en amont, la place des femmes dans la société et les valeurs démocratiques – qu'une élue puisse trouver saumâtre d'être remise de côté, vouée à prendre acte, la question de son avis voire de son assentiment étant évacuée d'un «*on discute après*»? Or curieusement, tant du côté associatif que politique, de quelque bord que ce soit, nulle voix féminine ne s'est élevée pour relever ce fait-là. Il semble qu'on ait préféré susurrer ou laisser dire qu'un tel éclat était peu digne d'une élue. Ah bon? Françoise Giroud estimait que «*la femme serait vraiment l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignerait une femme incompétente*». De ce point de vue, des progrès certains ont été accomplis ces dernières années. En revanche, quand l'élue qui tonne en tribune ou martèle son pupitre est crédité d'un tempérament «*passionné*», «*fougueux*», l'élue qui fait de même écope d'une estampille «*Madame Angot 2.0*», se voit priée de remédier à de supposés déboires hormonaux et de remiser ses caprices de diva. Il se trouve parfois des consœurs pour, quoique ne partageant pas ses idées, lui exprimer leur solidarité. Mais il arrive aussi que les consœurs préfèrent regarder ailleurs et reprendre à leur compte l'antienne du plus illustre des faux-frères, en fredonnant, l'air dégagé «*Suis-je la gardienne de ma sœur?*» En matière d'indignation sélective, l'égalité est donc acquise. C'est sans doute toujours ça de gagné. Sans bourse délier, qui plus est. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

BONIFACIO : DE LA « DAME DE BONIFACIO » À AUJOURD'HUI

UN PATRIMOINE À SAUVER

Bonifacio est un témoin important de l'histoire des migrations et évolutions qui ont marqué l'histoire de l'Homme durant des millénaires, au cœur de la Méditerranée. De récentes découvertes archéologiques sont venues éclairer les historiens sur le mode de vie des premiers Corses, leur habitat, leur culture. L'occasion de faire le point sur les connaissances de cette période de l'Histoire, mais aussi de s'interroger sur ce patrimoine historique, sa préservation et sa mise en valeur.



De la Dame de Bonifacio, découverte en 1972, aux transhumances touristiques modernes, en passant par Pise et la Sérénissime république de Gênes, jusqu'à une allusion d'Homère dans son *Odyssée*, avec la description de ses habitants, les Lestrygons, Bonifacio et son passé tiennent une place majeure dans l'histoire de la Corse et de son peuplement. Au delà de l'histoire locale, la « cité des falaises » demeure un témoin important de l'histoire des migrations et évolutions qui ont marqué, et marquent encore, l'histoire de l'Homme au cours des millénaires, au cœur de la Méditerranée. À l'occasion de travaux de rénovation au cœur de la citadelle, de nouvelles découvertes archéologiques sont venues éclairer les historiens sur le mode de vie des premiers Corses, leurs habitats et leur culture.

Lorsqu'on mentionne Bonifacio, la première image qui vient à l'esprit est cette citadelle imposante, perchée sur des falaises blanches comme la craie pouvant atteindre une hauteur de 106m, faisant face à la Sardaigne, voisine de 10 km, dominant un goulet profond de plus de 1000m, au bout d'une presqu'île de calcaire, véritable gardienne des Bouches éponymes. Une image de carte postale qui est certainement l'un des atouts majeurs de la pieve et qui a fait le tour du monde. Lorsqu'on évoque l'histoire de la plus vieille cité de Corse, on pense au comte Boniface, Pisan qui jeta les premières fondations de cette citadelle militaire et de son premier port, en 830 de notre ère. On pense surtout à Gênes, qui domina sans discontinuer cette position stratégique durant six siècles à partir de 1195 et qui façonna et modernisa ses fortifications

pour leur donner leur aspect actuel. On se remémore aussi, de temps à autre, la Dame de Bonifacio, cette lointaine parente, handicapée, que sa tribu a soignée jusqu'au bout. En revanche, on connaît beaucoup moins, pour ainsi dire pas du tout, le « village de bronze » qui s'étendait sur toute la longueur de la presqu'île et les liens, réguliers à cette période, entretenus avec la Sardaigne voisine que l'on pouvait rejoindre à pieds au gré des saisons, des transhumances, des échanges commerciaux et des besoins. Ce village, mis au jour à l'hiver 2019, éclaire un peu plus les historiens sur l'histoire du peuplement de l'extrême-sud de l'île et le mode de vie de ses habitants. Une pièce supplémentaire au puzzle de l'histoire de cette Méditerranée si riche historiquement et carrefour des civilisations. La découverte de ce « village » étant trop récente, il n'a pas encore révélé tous ses secrets. Nous aurons l'occasion d'en reparler à n'en pas douter.

Aujourd'hui, ce patrimoine historique inestimable est en danger. D'une part, l'archéologie et la préhistoire locale n'ont, jusqu'à ce jour, jamais été mises en valeur. Et ne suscitent que peu d'intérêt. Quant aux fortifications, remparts et chemin de rondes, qui ont fait la célébrité de la ville, ils sont en péril. En cause, comme souvent, le manque de moyens financiers nécessaires à leur entretien et leur restauration. Si la municipalité de Bonifacio a lancé un véritable SOS et cherche désespérément les moyens de financement, force est de constater que le temps, les tempêtes et l'érosion continuent leur œuvre destructrice. La municipalité bonifacienne, et Alain Di Meglio, adjoint délégué au patrimoine, se sont attachés à ce dossier, et celui-ci

Aujourd'hui, ce patrimoine historique inestimable est en danger.



a un coût. «Le coût global a été estimé en 2016 à 19 millions d'euros sur l'ensemble des travaux de rénovation qu'il y aurait à faire sur la totalité des remparts, indique Alain Di Meglio. Cette rénovation se ferait par tranches. Évidemment, 19 millions, pour une commune comme Bonifacio, c'est déjà pharaonique. Mais également pour une collectivité comme la Corse ou même l'Etat. Une étude a donc été commandée pour prioriser les zones les plus endommagées, et le dossier a été validé pour une tranche qui va de la pointe de Carcaventu jusqu'aux batteries saint Antoine, pour un montant de 5,3 millions d'euros. Dossier validé et voté en conseil municipal mais toujours à l'étude et surtout qui fait l'objet d'une recherche de financement. La commune a demandé une inscription au PEI, le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac), de la Fondation du patrimoine, une part de mécénat et d'autres partenaires. Un maître d'œuvre a d'ores et déjà été désigné en la personne de Pierre-Antoine Gatier*. Mais aucune date de début des travaux n'a pour le moment été fixée». Cette première tranche de travaux inclut également un élément de valorisation des sites, avec la création de deux parcours. « Un parcours «gé-

néraliste» et un parcours «militaire». Le premier, constitué de totems plus des textes sur la presqu'île, sera un parcours historique, comprenant la partie civile et la partie militaire ainsi que des aspects religieux. Il est quasiment terminé. Le second, pour lequel il faut compter encore 18 mois, sera plus porté sur des mises en interprétation, avec la restauration et la visite des poudrières**, du chemin de ronde, des échauguettes,... Nous espérons que ces parcours seront opérationnels en 2021. Il y a d'autres lieux militaires que l'on a identifiés et qui pourraient intégrer un parcours dit «militaire» plus vaste, des mises en interprétations, des reconstitutions, des sentiers de randonnées notamment les lignes de défense Maginot.»

Concernant la préhistoire et l'Antiquité, pour le site romain de Piantarella, une valorisation semble compromise. D'une part, parce qu'il se trouve sur une propriété privée, même si le propriétaire consent à ce que les fouilles continuent. D'autres part parce que les études et publications ne sont pas assez complètes en l'état actuel pour dessiner un projet précis. En revanche, le village de l'Âge de bronze découvert lors de fouilles préventives sur l'emplacement actuel de la caserne Montlaur,

On se remémore aussi, de temps à autre, la Dame de Bonifacio, cette lointaine parente, handicapée, que sa tribu a soignée jusqu'au bout.

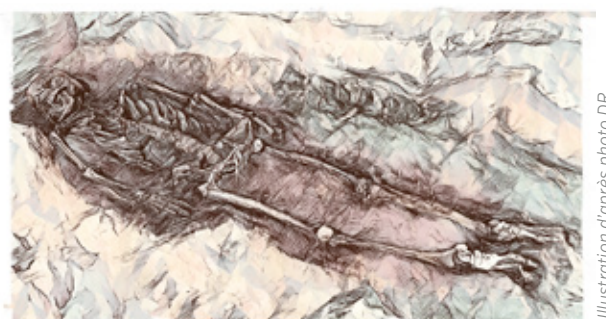




Photo Xavier Lorenzi

«Je pense qu'à moyen terme on peut s'engager dans un projet muséographique»

autour du puits Saint Barthélemy, fait l'objet de toutes les attentions. *«Il y a un projet de mise en valeur avec la Collectivité de Corse. On attend toutefois des publications plus conséquentes sur le sujet, car c'est un site très intéressant. Notamment sur le fait que Bonifacio s'affirmait comme ayant un temps d'avance sur les populations intérieures et ce grâce à ses échanges avec la Sardaigne. La valorisation de cette époque et des liens avec la Sardaigne nous intéresse beaucoup. Nous avons fait un premier chiffrage concernant ce projet aux alentours de 250 000 euros. Mais pour le moment cela reste en friche...»* Devant cette richesse historique, ne peut-on se prendre à imaginer la création d'un musée à Bonifacio? *«La problématique d'espaces muséographiques est posée depuis longtemps. On a, là aussi, des projets avec la CDC sur Montlaur, le Bastion aura aussi cette vocation. Un musée dédié est problématique car il demande de nombreux moyens, mais je pense qu'à moyen terme on peut s'engager dans un projet muséographique reposant sur un parcours, avec des lieux identifiés tels que Montlaur pour l'histoire militaire contemporaine, l'aménagement des escaliers du Roy d'Aragon et du puits saint Barthélémy pour la thématique de l'eau, le Bastion va s'enrichir encore avec des expositions permanentes. Le point de départ peut être le futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui est une obligation pour Bonifacio puisqu'elle a obtenu le label «Ville d'art et d'histoire». On aimerait aussi travailler avec l'Office de l'environnement, la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio pour mettre en place un projet autour de la mer en collaboration avec la Direction régionale de l'archéologie sous-marine (Drasm). On a bon espoir de déboucher sur du concret en fin de mandat.»*

Dans une période difficile et troublée, alors que de plus en plus le tout-tourisme apparaît comme ravageur, destructeur et destructurant, au moment où l'on s'interroge sur les modes de développement et sur le modèle d'économie à créer afin de mettre en place un développement harmonieux et durable, profitant au plus grand nombre et respectueux de son environnement social, historique et culturel; l'éco-tourisme, la mise en valeur du patrimoine historique, la place de sites préhistoriques et historiques pourraient être une base de réflexion à ne pas négliger. À Bonifacio comme à Aleria ou sur d'autres sites de Corse où les traces d'occupations humaines existent depuis des millénaires... Certes, la Corse n'est pas Rome. Aleria n'est pas Pompei. Et Bonifacio n'est pas Pise. Mais ce sont des pièces de ce puzzle méditerranéen, qui témoignent de la richesse de cette partie du monde. C'est un maillon de cette chaîne qui relie l'Afrique à l'Europe et qui témoigne de l'histoire de l'humanité. Des trésors que nous ont légués, au cours des millénaires, ces femmes et ces hommes, venus pour certains à pied de l'île-sœur voisine, d'autres en barque, de manière pacifique ou plus tard avec des intentions moins louables. Ils ont tous laissé une trace, historique, culturelle et génétique. Et si notre plus grande richesse, notre futur, se trouvaient là, sous nos pieds? Cet héritage enfoui au cours des siècles et qu'il nous faut aujourd'hui sauver et mettre en valeur afin de continuer à marcher dans les pas de ces hommes et de ces femmes. Notre avenir ne serait-il pas notre histoire? ■

Xavier LORENZI

* Architecte en chef des Monuments historiques, Pierre-Antoine Gatier assure notamment la maîtrise d'œuvre du chantier de restauration du Palais des Papes, en Avignon.

** La première pouidière visée par ces actions est celle qui jouxte le cimetière

CAB

Projet de territoire approuvé

Le 1^{er} mars, la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB) avait vu les choses en grand pour présenter et voter son projet de mandature. Dédiée à l'approbation du projet du territoire, la séance du conseil communautaire s'est tenue au théâtre municipal de Bastia. Sur la scène, projection vidéo sur grand écran, animateur pour introduire les thématiques, et des vice-présidents de l'agglomération venus égrener durant près de trois heures les 23 thématiques (économie, social, attractivité, finances, politique sportive, travaux, etc) de la mandature. «*Une feuille de route qui ne restera pas lettre morte, derrière chacune, il y a une vision politique et technique*» a indiqué en préambule Louis Pozzo di Borgo, président de la CAB, précisant «*que les plans de financements sont déjà bien avancés pour aller au bout de ce projet*». Un projet qui vise à tirer un trait sur le passé, dit-il en évoquant la situation «*de blocage*» dans laquelle, selon lui, se trouvait l'institution lors des six dernières années. L'avenir, c'est rendre le territoire plus attractif, notamment pour les entreprises. Des terrains devraient être débloqués dans la ZAE d'Erbajolo, mais la CAB se dirige également vers la rénovation des locaux du port de Toga ou de la friche industrielle Mattei pour y implanter des entreprises ou des sièges sociaux. Elle souhaite également se tourner vers sa façade maritime et développer l'activité nautique via ses deux bases nautiques, voire l'aquaculture sur l'étang de Biguglia. Autre volonté affichée, celle de renforcer les partenariats avec les intercommunalités du nord et du sud – dont les présidents étaient présents dans la salle – et travailler sur la mutualisation des moyens. Parmi les grands chantiers, celui de la gestion des déchets, dont la crise a coûté 1 M€ à l'institution l'an passé. L'objectif est aujourd'hui de renforcer le tri et notamment en porte-à-porte.

La grande annonce inattendue de la soirée concernait le projet de rénovation du stade du Furiani: 7M€ pour couvrir les tribunes, et installer une pelouse hybride. L'objectif étant d'accompagner le Sporting Club de Bastia pour son retour espéré dans l'élite du foot professionnel mais également de pouvoir utiliser le stade Armand Cesari pour accueillir des concerts et autres manifestations culturelles.

Cette liste de projets a évidemment un coût: «*Les finances de l'institution sont historiquement tendues, on ne peut plus faire d'économies de bouts de chandelle*» a tenu à rappeler Guy Armanet, vice-président aux finances et grand argentier de la CAB, évoquant l'importance du financement à 80%.

Du côté de l'opposition, on s'accorde sur certains points comme le constat sur les finances. Julien Morganti a regretté une absence de hiérarchisation entre les différentes feuilles de route ainsi que le «*liant qui fait une politique publique*». Jean Zuccarelli, lui, s'est interrogé sur le fait que l'avenir du port de Bastia n'ait pas été mentionné dans ce projet de territoire. ■ JE

GESTION DE L'EAU ET RISQUES D'INONDATION

On demande l'avis du public...



En Corse, la qualité des eaux superficielles est déjà jugée «*remarquable*» avec 88% des cours d'eau, lacs, lagunes et eaux côtières en bon état écologique. Toutefois, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) a pour ambition d'aller plus loin et d'atteindre plus de 98% en 2027. De même, l'objectif est de passer de 88% des eaux souterraines en bon état à 100% en 2027. En cours de révision, le Sdage et le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI), qui tracent sur les territoires les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation, devraient être adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027. Les orientations fondamentales du prochain Sdage visent à s'adapter au changement climatique et économiser l'eau, réduire les pollutions et protéger la santé, préserver la qualité de nos rivières, de nos lagunes et de la Méditerranée, préserver les zones humides et la biodiversité, et restaurer les cours d'eau en contribuant ainsi à la prévention des inondations. D'ici là, ces documents sont soumis à l'avis du public et chaque avis compte. Par exemple, est-il prioritaire de réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable, et de limiter les constructions le long du littoral afin de préserver le trait de côte et les fonds marins en bordure de littoral? Est-il urgent de restaurer les zones

de débordement naturel des rivières pour limiter le risque d'inondation? Quelques questions parmi tant d'autres, auxquelles citoyens, collectivités, entreprises, associations, sont invités à répondre. En effet, depuis le 15 février 2021, le Comité de bassin de Corse et le préfet coordonnateur de bassin invitent tous les citoyens à donner leur avis sur les grands enjeux de l'eau et les défis à relever pour atteindre le bon état des eaux, adapter les territoires au changement climatique, enrayer la disparition de la biodiversité et réduire les risques d'inondation. L'enquête offre par ailleurs la possibilité de formuler des suggestions sur les pistes d'action et les programmes de mesures à engager. Les avis recueillis permettront de finaliser les enjeux de chaque bassin hydrographique et de mettre à jour les stratégies de bassin pour l'eau (le Sdage) et pour la gestion des inondations dans le cadre du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). La synthèse des résultats sera disponible fin 2021. La consultation du public a lieu du 15 février au 15 août 2021 pour les projets 2022-2027 de Sdage et de programme de mesures associé et du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 pour le projet 2022-2027 de PGRI. ■ PMP

Pour répondre au questionnaire et accéder aux documents de la consultation: <https://corse.eaufrance.fr>

COVID-19

Prolongation de l'obligation de test RT-PCR pour entrer en Corse

Initialement mise en place du 19 décembre 2020 au 8 janvier 2021, puis prolongée jusqu'au 7 mars, l'obligation de présentation d'un test RT-PCR pour se rendre en Corse a une nouvelle fois été reconduite. Et cette fois pour une durée qui n'est plus définie. «*Toutefois, la pertinence de son maintien fera l'objet d'une réévaluation régulière*» a indiqué la Préfecture de Corse, en précisant que «*l'aggravation de la situation sanitaire sur le continent, notamment dans les principaux points de départ vers la Corse (Marseille, Nice, Toulon, Paris...), et la menace que les variants font peser sur le système de santé*», ont conduit le préfet de Corse et la directrice générale de l'ARS de Corse à demander au gouvernement que le dispositif de tests soit reconduit. Les passagers de 11 ans ou plus souhaitant se rendre en Corse doivent donc toujours présenter à l'embarquement une déclaration sur l'honneur certifiant ne pas avoir été en contact avec la Covid-19, ne pas présenter de symptômes et avoir réalisé un test de dépistage; ainsi que le résultat négatif d'un test RT-PCR réalisé moins de 72h avant le voyage, les tests antigéniques n'étant plus acceptés. Les compagnies de transport refusent l'embarquement aux voyageurs non-munis de ces deux documents. Les transporteurs routiers ainsi que les passagers en provenance de la Corse et voyageant pour moins de 24h sur le continent restent exemptés de l'obligation de test. Outre les vérifications effectuées par les compagnies de transport à l'embarquement, des contrôles aléatoires continueront d'être effectués par les forces de l'ordre pour s'assurer de la bonne application de ces mesures, en particulier pour les voyageurs en provenance des zones à forte circulation du virus, à leur arrivée sur l'île comme à leur retour sur le continent. Le résultat négatif du test RT-PCR doit donc être conservé durant tout le séjour en Corse. ■ AN

EMPLOI DES JEUNES

Le Crédit Agricole et Wizbii organisent un e-jobdating

Il y a trois ans, le Crédit Agricole et Wizbii, entreprise du numérique créée en 2011 pour favoriser l'emploi chez les jeunes, ont lancé l'initiative 1^{er} Stage, 1^{er} Job. Au total, à ce jour, près de 300 événements ont été réalisés à travers le territoire français, réunissant ainsi 20 000 candidats et 2000 entreprises. Un dispositif efficace, puisque selon une étude Wizbii réalisée sur les 53 événements de la saison 2019-2020 de 1^{er} Stage, 1^{er} Job, 92% des entreprises ont souhaité entamer des recrutements après un jobdating. Alors que la crise liée à la Covid-19 inquiète les jeunes [66% de ceux à la recherche d'un emploi craignent de ne pas trouver de travail suite à l'épidémie et 84% d'entre eux craignent que l'épidémie retarde leurs projets professionnels*] et que, de leur côté, des entreprises ont des besoins immédiats en recrutement qu'elles n'arrivent pas à pourvoir; les deux partenaires, afin de s'adapter à la situation sanitaire actuelle, organisent désormais des événements de recrutement digitalisés, tel que celui qui est organisé le 23 mars, et qui propose des postes basés en Corse. Ce e-jobdating, qui s'inscrit dans le dispositif 2020/2021 du Crédit Agricole de la Corse 1^{er} Stage, 1^{er} Job, regroupera une dizaine d'entreprises de la région, dans les secteurs de la banque et du commerce, et 60 à 80 candidats devraient être présents virtuellement. Il se déroulera de 17h à 20 h. Les candidats pourront échanger, par le biais d'entretiens dématérialisés réalisés en visioconférence, sur les différents postes proposés en CDI et en CDD. Les inscriptions, qui seront clôturées le 18 mars, sont obligatoires**. ■ AN

*Étude Wizbii Les jeunes face à la crise du Covid-19, administrée auprès de 1200 jeunes en avril 2020.

** Inscriptions sur job.wiz.bi/t4c1s ou par mail [romane@wizbii.com] ou en appelant le 06 69 66 94 57.

CONCOURS ALTALEGHJE SOUVENEZ-VOUS DE LA NATURE

En prélude à l'édition 2021 de son festival littéraire *Lire le monde*, l'association Altaleghje a lancé le 1^{er} mars 2021, son cinquième concours de nouvelles. Le thème proposé cette année est «*Au pied de mon arbre, souvenirs de nature*», libre aux auteurs désireux de concourir d'imaginer une fiction ou de raconter un souvenir marquant, touchant, voire révélateur, vécu en lien avec la nature et ses éléments. Le concours est ouvert aux adultes et aux enfants. Les textes, d'une longueur maximale de 6000 signes [espaces et ponctuation compris], peuvent être rédigés en français ou en corse. Six nouvelles seront récompensées. Quatre prix seront remis dans le cadre du Prix du jury, co-présidé cette année par la chanteuse Barbara Carlotti et l'auteur Alain di Meglio, vice-président de l'Université de Corse: deux - un en français, un en corse - pour la catégorie adultes de plus de 15 ans et deux - un en français, un en corse - pour la catégorie des jeunes de moins de 15 ans. Deux nouvelles - une en français, une en corse - seront primées dans le cadre du Prix des lecteurs des bibliothèques. Les nouvelles doivent être envoyées avant le 31 mai 2021 à festival.lirelemonde@gmail.com. ■ AN
Savoir + : www.altaleghje.com

67%

de femmes déclarent avoir eu plus de difficultés à pratiquer une activité physique du fait de la crise sanitaire, selon une étude réalisée par l'institut Ipsos pour la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire. 62% d'entre elles ont ressenti un impact sur leur bien-être physique contre 55% pour les hommes, 59% évoquent un impact sur leur bien-être psychologique versus 42% des hommes.

52%

des lycéens seraient favorables au port de signes religieux ostensibles par les élèves dans les lycées publics, une proportion 2 fois plus grande que dans la population adulte [25%], selon une étude Ifop pour Licra et le Droit de Vivre réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 15 au 20 janvier 2021 auprès d'un échantillon de 1006 personnes, représentatif de la population lycéenne âgée de 15 ans et plus.

83%

des Français jugent que la forêt est un élément important dans leur vie, indique un sondage OpinionWay pour Reforest'Action. Une opinion un peu plus marquée chez les hommes que chez les femmes [84% vs 82%] et qui domine surtout chez les 65 ans et plus [92% vs 77% chez les 18-24 ans]. Ils sont 87% à se dire prêts à changer durablement leurs habitudes de consommation pour lutter contre la déforestation.



CREATION SOCIETE

N° 01

BRAD&JU
EFFETISSE COMPTABLE AVOCAT CONSEIL

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 4/02/2021, constitution de la SAS : Dénomination : CAPPAI CORPORATE Capital social : 100.000 euros Apport : Suivant acte SSP du 29 DECEMBRE 2020 enregistré par le SIE D'AJACCIO le 23/02/2021, l'actionnaire de la SARL CAPPAL JET RCS AJACCIO 504 806 597 a apporté la totalité des 50 parts sociales sur les 50 parts sociales composant le capital social de la SARL CAPPAL JET, RCS AJACCIO 504 806 597, évaluée à la somme de 100.000 euros par le rapport du commissaire aux apports Jean CHATEL en date du 21 janvier 2021, à la société SAS CAPPAL CORPORATE en cours de constitution Sièges sociaux : 21 cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio Objet : La prise de participations et d'intérêts dans le capital de différentes entreprises ou sociétés, la gestion de ces participations et intérêts, ainsi que toute activité indissociable à la gestion desdites participations en France ou à l'étranger Président : Monsieur CAPPAL DUPRAZ Benjamin né le 18/12/1984 à AIX EN PROVENCE demeurant résidence Plein Soleil, 20000 Ajaccio, désigné pour une durée indéterminée. Clause d'agrément : Toute cession à des tiers est soumise à l'agrément préalable des associés Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio.

Pour Avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 21/01/2021, il a été constitué une SAS dénommée : THEGOODBUTLER GROUP Sièges sociaux : Route du Fort, Résidence Les Vallons du Fort, Villa 5, Appartement 04, 20166 Grosseto-Prugna Capital : 100 € Objet social : CONCIERGERIE PRIVÉE Président : M Trousselier Kevin demeurant Route du Fort, Résidence Les Vallons du Fort, Villa 5, Appartement 04, 20166 Grosseto-Prugna élu pour une durée illimitée Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/01/2021, il a été constitué une EURL dénommée ASSISTANCE DONGRADI NETTOYAGE. Siège social : route de Bottacina, 20129 Bastelicaccia. Capital : 500€. Objet : le nettoyage intérieur des bâtiments chez les particuliers (ménage, repassage, etc.). Gérance : M. Téou Dongradi, route de Bottacina, 20129 Bastelicaccia. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23 février 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PMD
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 3000 euros
SIEGE : c/c St Albert Orenaggio, 20169 Bonifacio

OBJET : Le commerce de détail de prêt-à-porter hommes, femmes et enfants, maroquinerie, chaussures ainsi que tout accessoires pouvant se rapporter à l'objet social
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 "Modalités des décisions collectives des associés" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Madame BARTOLU Epouse DE LA FOATA Marie-Lucie, demeurant Gurgazzo, Santa Manza, 20169 Bonifacio

IMMATRICULATION : Au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 25/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée MARKWIN. Siège social : Résidence les 4 Portes, Bâtiment G, 20137 Porto-Vecchio. Capital : 1200 €. Objet : Commerce de détail de tous types de produits hors produits réglementés en ligne ; l'affiliation pour tous types de produits hors produits réglementés ; vente de sites internet ; vente de formation en ligne ; Vente de ebook ; rémunération issue des plateformes de streaming ; Gestion et location de voitures sans chauffeurs ; Location et gestion immobilier. Président : M. Victor Dervieu, 16 rue de la Porte Génoise, 20137 Porto-Vecchio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 23 février 2021, à Porto-Vecchio :

Dénomination : PARO.
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège social : 9, Rue du Maréchal Juin, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : Acquisition, administration, gestion d'immeubles par bail ou location.
Durée de la société : 99 années[s].
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.

Cession de parts et agrément : Les cessions de parts sociales à des tiers étrangers à la société sont soumises à l'agrément de tous les associés.
Gérant : Monsieur Pascal BROUARD, demeurant 37 rue Magellan, 22190 Plerin

Gérant : Madame Rose-Laure BROUARD, demeurant 11, Quartier Vignola, 20137 Porto-Vecchio
La société sera immatriculée au RCS Ajaccio.

Pour avis. La Gérance.

N° 07

HOLDING IMMOBILIARI

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Pielza

20240 Solaro

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 18/02/2021 à SOLARO il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : HOLDING IMMOBILIARI
Siège : Lieu-dit Pielza, 20240 Solaro
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Objet :

* La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

* Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Didier GULLI, demeurant Lieu-dit Pielza, 20240 Solaro
Directeur général : Patrice GULLI, demeurant Lieu-dit Pielza, 20240 Solaro
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 08

MED'IN

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Villa Gregory

1971, Route Inferieure de Cardo

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 16/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MED'IN
Siège social : Villa Gregory, 1971, Route Inferieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet social : L'activité de maîtrise d'ouvrage déléguée, d'assistance au maître d'ouvrage, de bureau d'études bâtiment, de coordination SSI, et de maîtrise d'œuvre technique.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros
Gérance : Monsieur Jean-Pierre Roger COLLEY, demeurant 90 A, Lot La Mariana, 20290 Lucciana, et Monsieur Nouredine LATRACH, demeurant Villa Poggiale, n°5, 1794, Rte Supérieure de Cardo, 20200 Bastia.

Sont nommés premiers gérants de la Société pour une durée illimitée.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 09



Cabinet d'Avocat

Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 Bastia

avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 23/02/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BIAVARDI IMMO
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 100 euros

SIEGE : Résidence François Marie, Bâtiment A, 20290 Borgo

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers

DUREE : 99 années

AGREMENT : Agrément à la majorité des voix.

Gérant : BIAVARDI Alexis, demeurant Résidence François Marie, Bâtiment A, 20290 Borgo

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 10

CORSICACQUA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Capanella

20243 Prunelli Di Fiumorbo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PRUNELLI DI FIUMORBO du 22 février 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSICACQUA

Siège : Capanella, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet :

* Toute prestation de maintenance, de dépannage et d'entretien de piscine, spa, sauna, hammam ;

* Toute prestation de maintenance, de dépannage et d'entretien de matériel de piscine, spa, sauna, hammam ;

* L'achat-vente de produits d'entretien, et d'accessoires de piscine, spa, sauna, hammam ;

* La pose et la mise en service de systèmes et d'accessoires de piscine.

* Toute prestation de détection de fuite.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame CHARTON Melody demeurant Capanella, 20243 Prunelli Di Fiumorbo.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître SUZZONI Pierre-Dominique, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « Jean-François MATIVET et François-Mathieu SUZZONI », titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 19 février 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : BELLA VISTA.
Siège social : Casaglione [2011], Tiuccia Chez Mme Marie-France Angelotti.
Durée : 99 années
Capital social : 200,00 €.

Apports en numéraire : La somme de 100,00 € par M Sébastien ANGELOTTI et La somme de 100,00 € par Mme Marie-France ANGELOTTI.

Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Associés : M Sébastien Angelotti et Mme Marie-France Pesarrodonna, demeurant Tous Deux à Casaglione [2011] Tiuccia.
Gérant : M. Sébastien Angelotti.
RCS : Ajaccio.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/02/2021, il a été constitué une SARL dénommée : JUTOMA

Siège social : Route de Patrimonio, Cisterninou, Les Amers, 20217 St-Florent
Capital : 1.000 €
Objet : Acquisition et exploitation de biens immobiliers et mobiliers
Gérant : M. Paulus Laurent, 785, Rue du Sous Lieutenant de Pourtales, 59280 Bois Grenier
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à CONCA en date du 17 Février 2021 il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI IMONTI
Siège : Lieu-dit Poggio Rosso - Conca - 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur La transformation, la construction, l'aménagement l'administration, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 100.000 euros, composé de 100 parts sociales de 1000 euros chacune
Gérance : M. GROTTOLI Fabrice, demeurant à Conca [20135] Lieu-dit Pirelli, nommé pour une durée illimitée.
Cession de parts sociales : Consentement unanime des associés conformément aux dispositions statutaires.
Immatriculation : Au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 01/03/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

PECHERIE CHEZ VANINA.
Nom commercial :
PECHERIE CHEZ VANINA.

Siège social : Lieu-dit Arciquatra - 20166 Pietrosella
Capital social : 1000 Euros

Objet : Transformation et commercialisation de produits de la pêche de l'aquaculture et autres dérivés marins.
Président : GUILLAUME Epouse SALVINI Vanina, Nelle demeurant - Prate Tondu - 20167 Sarrola-Carcopino.

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AJACCIO.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01 mars 2021, il a été constituée une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale :
CYRNAEUS CONSULTING
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 100 euros
Siège social : 3, Rue Fred Scamaroni, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Prestations de conseil et accompagnement pour les affaires et autres conseils de gestion auprès des entreprises, des collectivités, des autres organismes publics ou privés et des particuliers. Conseil en stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en œuvre. Services de formation. Ainsi que toute opération ou prestation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

Président : Monsieur Charles-Joseph CASALONGA demeurant 3, rue Fred Scamaroni, 20137 Porto-Vecchio
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AJACCIO
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/09/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

CORSE JARDINAGE
Siège social : Villa Mandria, Lotissement Castellaciu, 20220 Monticello
Capital : 500 €

Objet : Activité de nettoyage et d'entretien des espaces verts et jardins, le débroussaillage, le démaquisage, l'élagage, les travaux de terrassement et la création et l'aménagement paysager

Président : PEJIC Alexandra Résidence Chantilly, route d'Aregno, 20220 Aregno
Transmission des actions : L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de la collectivité des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à LA VERPILLIERE du 1er mars 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : D.G. GROUPE

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège : Villa Chicca - 28 route de Ville - 20200 Bastia

Durée : 99 ans
Capital : 2498.250 €

Objet : - Toute prestation de services auprès des entreprises et des particuliers. - Toute prestation de direction, d'administration, de gestion commerciale ou financière susceptibles de faciliter le développement de l'activité de la société et de toutes sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

- Toute opération commerciale, financière ou autre liée de manière directe ou indirecte à l'activité de conseil, ou à tout objet similaire ou connexe. - La gestion de tous biens immobiliers et mobiliers, - la prise de participations dans toutes sociétés commerciales ou civiles ; - l'acquisition de tous biens corporels et incorporels afin d'en favoriser l'activité ; - La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions de parts, d'actions, obligations et de tous titres ou droits sociaux en général.

- la création pour son compte ou pour le compte d'autres entreprises, de filiales et de succursales, leur organisation et leur gestion. - et particulièrement toutes activités ayant pour objet le développement de la société et s'il y a lieu de ses filiales. - l'acquisition de tout bien immobilier en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. - la possibilité de souscrire tout emprunt bancaire ou autre pour la réalisation des acquisitions et donner toutes garanties ou sûretés réelles.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Philippe de GENTILI demeurant Villa Chicca - 28 route de Ville - 20200 Bastia
Immatriculation : R.C.S. Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à SARTENE du 25/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EA ELEC
Forme : Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Capital : 500.00 €

Siège social : Rue Licciola - 20100 Sartène

Objet : Electricité
Durée : 99 ans

Gérant : ABDELILAH ES-SMIMIH, demeurant : Rue Licciola, 20100 Sartene
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,

ERANOVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Allée des Fleurs
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Furiani du 24/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : ERANOVA
Siège social : Allée des fleurs, 20600 Furiani

Objet social : Prestations de conseil, accompagnement et formation auprès des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés. Conseil en stratégie, développement et organisation, management, gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication, de la conception à la mise en uvre. Prestations de formation personnalisée individuelle ou collective.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1500 euros
Gérance : Monsieur Jean-Philippe BAN-GHALA, né le 25/03/1984 à BASTIA, de nationalité française, demeurant 132B Chemin de Pughjalellu, 20290 BORGU Et Monsieur François-Xavier DIANOUX, né le 04/05/1981 à Marseille, de nationalité française, demeurant 45 bis Boulevard Général Graziani, Immeuble le Bonaparte, 20200 BASTIA,
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 20

VIGIBOX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 12.000 Euros

Siège social : Lotissement le Stiletto
Lot 15 - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 1er mars 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : VIGIBOX,
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée,

Siège social : Lotissement le Stiletto - Lot 15 - 20150 Ota,

Objet social : Stockage de matériels, matériaux, documents et produits non dangereux, Garde-meubles, Négoce de matériels liés au stockage, Location de véhicules et engins. Ainsi que toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet principal.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 12.000 Euros,
Président : Mademoiselle Olivia VIGILENTI, demeurant Villa les Mimosas - Lotissement Le Stiletto - 20090 Ajaccio, assure la présidence pour une durée indéterminée.

Directeur Général : Monsieur VIGILENTI Laurent, demeurant Résidence le stiletto - Bât. F - Route A Madonuccia - 20167 Ajaccio, assure les fonctions de directeur général pour une durée indéterminée.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/02/2021, il a été constitué une SAS dénommée :

GALAXIE

Siège social : Résidence Diamant 1, 20000 Ajaccio
Capital : 1.000 €
Objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion,
Président : M. ANTONIETTI Félix Résidence Diamant 1, 20000 Ajaccio
Transmission des actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instruction signée du Cédant et de son représentant qualifié.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS ETRUSCA

Au capital de 900 €.
Siège : 1 Lot Via Romana, 20243 Prunelli Di Fiumorbu.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Objet social : Sommaire : Tous travaux agricoles et soutien aux cultures exécutés pour le compte de tiers, l'installation d'irrigation, les travaux d'entretien paysager, les travaux de terrassement et la location avec ou sans chauffeur de tous matériels utilisables pour ces travaux ainsi que le conseil et le suivi technique agricole.
Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.
Président : Laurent, Joseph Cristofari, demeurant Quartier Niellucciu, 20240 Ghisonaccia
Immatriculation : RCS Bastia.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sas : STR RENOVATIONS. Siège : Hameau de Chiosu, 20270 Aghione. Capital : 500 €. Objet : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET DE GROS OEUVRE DE BATIMENT
Président : Laurent Lopez, Hameau de Chiosu, 20270 Aghione. Durée : 99 ans au RCS de BASTIA. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions libres.

N° 24

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 22/02/21 a été créée la Société Civile Immobilière : SCI Bartoli Frères
Capital : 400 euros
Durée : 99 ans
Objet : Acquisition, location, construction de tout bien immobilier
Siège social : Chez M. Pascal Bartoli, Padulella, 20146 Sotta
Gérants : Jean Pascal Bartoli, Trinitalba, Bat. A24, Trinité, 20137 Porto-Vecchio Et Pierre Antoine Bartoli, Résidence St Joseph, Route de Bonifacio, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio
Cession des parts sociales soumise à l'agrément voté à la majorité des 3/4.



Etude de Maîtres

Dominique WINTREBERT,
Jean-Christophe VUATTIER,
Benjamin LECUYER
et Benjamin DEBEAUVAIS,

Notaires associés,

Titulaire d'un Office Notarial
à Saint-Quentin (Aisne)
9, rue Anatole France

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Benjamin LECUYER, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Dominique WINTREBERT, Jean-Christophe VUATTIER, Benjamin LECUYER et Benjamin DEBEAUVAIS, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Saint-Quentin [Aisne] 9, rue Anatole France, le 20 février 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est :

SCI DES CHENES AU CAVO.

Le siège social est fixé à : Zonza [20144], Verdiola, Cavu.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (550.000,00 EUR) .
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants sont Monsieur Patrice BIET et Madame Michelle COUDRAIS demeurant ensemble à Zonza [20144] Lotissement Verdiola, Cavu, Hameau de Cavo. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.



N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/02/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

SCI PIERI

Siège social : San Biaggiolo, Les Sept Ponts, route d'Alata, 20090 Ajaccio
Capital : 900 €
Objet : La société a pour objet la location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières et notamment la maison d'hôtes.
Gérant : Mme CHAMBON Cécile, Luce San Biaggiolo, Les Sept Ponts, route d'Alata, 20090 Ajaccio
Cession des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire par les associés dans les conditions prévues aux statuts.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

CORSE DEMENAGEMENT

Société par Actions Simplifiée
Capital : 5000 Euros
Siège social : Vesperinaja
20167 Tavaco (Corse-du-Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 février 2021, il a été constitué une Société :

Dénomination sociale :

CORSE DEMENAGEMENT

Siège social : Vesperinaja - 20167 Tavaco
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 5000 Euros

Objet social : Le déménagement et transports de marchandises, garde-meuble, manutentions diverses ;
Président : Monsieur Mathieu NORMANDIN, demeurant à Bastelicaccia [20129] - Lieu-dit A Colombina, nommé pour une durée indéterminée.

Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 28

LAVERIE 2A

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros
Siège social :
Résidence Les Moulins Blancs
20090 Ajaccio
N° RCS : 818 512 824 Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 10/02/2021, il résulte que :
Monsieur Patrice VINCETTI, demeurant 8, Rue Capitaine LIVRELLI, a été nommé Gérant à compter du 10 février 2021, en remplacement de Madame Marie Louise VINCETTI, demeurant Lieu-dit Casaccia, 20167 Afa, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 29

ALU PRO DE LA COSTA VERDE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit U Scalò
20230 Santa Lucia Di Moriani
832 969 224 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 23/02/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Pierre GIUDICELLI, né le 06 mars 1965 à BASTIA [20200], de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Pierre GIUDICELLI, né le 27 juin 1997 à BASTIA [20200] demeurant Lieu-dit Scalò, 20230 Santa Lucia Di Moriani, pour une durée illimitée à compter du 23/02/2021.

Pour avis,
La Gérance.

SOGEC

SARL au capital de 7622 €
Siège social : 18, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
RCS de Bastia 333 914 216

L'AGE du 11/02/2021 a décidé à compter du 11/02/2021 de nommer en qualité de gérant Monsieur MARCHIONI PATRICK, demeurant 18, Ave Emile Sari, 20200 BASTIA en remplacement de Monsieur MARCHIONI PHILIPPE, pour cause de décès. Modification au RCS de Bastia.

Marchioni Patrick.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 31

LM INVEST

Société Civile

Au capital de 380.000.00 €
Siège social : Villa Mare
17, Cours Lucien Bonaparte
20000 Ajaccio
818 427 163 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 25/02/2021, de Résidence Les Jardins de Carmino, Immeuble Byzance, route du Fort, Ajaccio [Corse], à VILLA MARE - 17, Cours Lucien Bonaparte - 20000 Ajaccio.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 32

AVIS

L'AGE du 05/01/2021 La SARL OVERLAND TRANSPORT Chez Mme Leccia, 20242 VEZZANI, RCS Bastia 801 784 067 a décidé de transférer son siège au 8, Centre Commercial la Jonquière, 13270 Fos Sur Mer.

N° 33

SOLSET IMMO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000.00 €
Siège social : Immeuble Le Byzance
Les Jardins de Carmino
Cours Lucien Bonaparte
20000 Ajaccio
750 378 804 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 25/02/2021, de Immeuble LE BYZANCE, LES JARDINS DE CARMINO - COURS LUCIEN BONAPARTE - AJACCIO [Corse], à VILLA MARE - 17, COURS LUCIEN BONAPARTE - 20000 AJACCIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

LM CASA

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000.00 €
 Siège social :
 Résidence Les Jardins de Carmino
 Le Byzance, Cours Lucien Bonaparte
 20000 Ajaccio
 799 791 975 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 25 février 2021, il résulte que :
 - Le siège social a été transféré, à compter du 25/02/2021, de AJACCIO [Corse] Résidence Les JARDINS de CARMINO - Le BYZANCE - Cours Lucien BONAPARTE, à VILLA MARE - 17 Cours Lucien Bonaparte - 20000 Ajaccio.
 En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à AJACCIO 20000 [CORSE] - VILLA MARE - 17, COURS LUCIEN BONAPARTE.
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le représentant légal.

SASU CORSEA NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée
 à Associé Unique
 Siège Social :
 Derrière L'Hôtel Sampiero
 RN 193, 20600 Bastia
 RCS de Bastia : 842 644 361

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Février 2021 :
 - Il a été décidé le transfert du siège social à l'adresse suivante :
 * Z.I de Purettonne - 17 Allée Bleue, 20290 Borgo.
 Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**NAVIS CUSTOS**

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1.326.220 euros
 Siège social : 5, Boulevard Sampiero
 20000 Ajaccio
 532 194 222 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2020 et du procès-verbal de la gérance du 8 février 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 189.460 euros, pour être ramené de 1.326.220 euros à 1.136.760 euros par rachat et annulation de 1.894.600 parts sociales. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

*** ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL :**

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à un million trois cent vingt-six mille deux cent vingt (1.326.220 euros)."
 Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à un million cent trente-six mille sept cent soixante euros (1.136.760 €)."

Pour avis,
 La Gérance.

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 23/12/2020, le capital social de la société SICO GROUPE, SAS au capital de 9.200 € sis Biguglia (20620), ZAC de Campo Valone - Lot n°5 [RCS de Bastia 489 366 518], a été réduit d'une somme de 3.200 €, pour être ramené de 9.200 € à 6.000 €. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis.

MODIFICATIONS STATUTAIRES**SCI BALMORAL**

SCI au capital de 304,90 euros
 81, Allée des Pinsons
 Le Petit Gaspardet
 83230 Bormes Les Mimosas
 RCS Toulon 347 855 405

L'AG du 26/02/2021 a constaté :
 1°) la démission et le non remplacement de Monsieur Marc MARANT de ses fonctions de gérant suite à son décès

2°) Le transfert de siège de la société de 81 Allée des Pinsons, Le Petit Gaspardet à BORMES LES MIMOSAS (83230) au SCALA, Hameau de Palmento à Santa Reparata Di Balagna (20220). Objet : La mise en valeur des biens acquis ou apportés, l'acquisition, l'exploitation par bail ou location et la gestion de tous immeubles ou ensemble immobilier à usage d'habitation, commercial ou industriel, ainsi que tous travaux d'aménagement concernant ces immeubles. Durée : 99 ans.
 Gérance : Mme Nathalie MARANT, demeurant au SCALA, Hameau de Palmento à Santa Reparata Di Balagna (20220). Mention au RCS de Bastia.

SASU PIAZZA VOLAILLES

Société au capital de 7.622,45 €
 Siège Social : Route de Loretto
 Lieu-dit Le Trèfle - 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio B 408.521.979

AVIS DE PUBLICITE

Le 22 février 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de la modification de la dénomination sociale et de l'objet social.

La nouvelle dénomination sociale étant :
PIAZZA IMMOBILIER

L'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale a été modifié en conséquence. Le reste de l'article restant inchangé.

Le nouvel objet social étant : « La mise à disposition d'espace de stockage, la construction ou l'acquisition de biens immobiliers, ainsi que la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers meublés ou non lui appartenant, et de tous biens et droits pouvant en constituer l'accès-soire, l'annexe ou le complément ». L'article 2 des statuts relatif à l'objet social a été modifié en conséquence. Le reste de l'article restant inchangé.

Mr Michel PIAZZA résidant Route des Milleli - 20090 Ajaccio demeure Président de la société.

Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

SOGEC

SARL au capital de 7622 €
 Siège social :
 Résidence Flore et Sens
 Rue du Maréchal Juin - 20600 Bastia
 RCS de Bastia 333 914 216

L'assemblée générale extraordinaire du 11/02/2021 a décidé le transfert du siège social à compter du 11/02/2021 et de modifier l'article 4 et 9 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : Le siège social de la société est fixé au Résidence Flore et Sens, Rue du Maréchal Juin, 20600 Bastia.

- Nouvelle mention : Le siège social de la société est fixé au 18 Avenue Emile Sari, 20200 Bastia.

Il a également été décidé de :

- Nommer en qualité de gérant Monsieur MARCHIONI PATRICK, demeurant 18 Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA en remplacement de Monsieur PHILIPPE MARCHIONI.

L'inscription modificative sera portée au RCS de BASTIA tenue par le greffe du tribunal.

Marchioni Patrick.

L'AMBA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Résidence Harmonie
 Agosta Plage, Porticcio
 20166 Albitreccia
 RCS Ajaccio 511 578 536

Aux termes de délibérations des associés en date du 1er février 2021, Monsieur Ange-Marie GRISONI, demeurant Le Rivoli, Plage d'Agosta, Ld Porticcio, 20166 Grosseto-Prugno a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Grégory, Nicolas ANTONA démissionnaire, pour une durée illimitée.

Monsieur Julien, Guy, Florent ISOLPHE, demeurant Lot. 2, les collines de Ranuchietto, Trova, 20167 Alata, a été nommé Directeur général, pour une durée illimitée.

Pour avis,
 Le Président.

DOMAINE U BUGNU

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 40.000.00 €
 Siège social : Quartier Funtanella
 20160 Vico
 788 419 372 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 17 février 2021, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 17/02/2021, aux activités et opérations suivantes :

Achat et revente ambulante et sur place de produits alimentaires de la ferme, de produits alimentaires artisanaux, de produits alimentaires corses, de cadeaux et souvenirs, hors boissons alcoolisées.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le représentant légal.

EG&C

Entreprise Unipersonnelle
 à Responsabilité Limitée
Transformée en Société par Actions
 Simplifiée à Associé Unique
 Au capital de 100 euros
 Siège social : Strada Nova
 Residence Le Davince
 20240 Ghisonaccia
 818 683 914 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 8 février 2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à Associé Unique à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Carine COSTANTINI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Présidente : Madame Carine COSTANTINI demeurant Quartier GHISONACCIA, Directeur Général : Monsieur Farres EL YOUSSEF demeurant Rue E Ghisonaccia.

Pour avis, La Gérance.

HELPHY CORSE

SAS au capital de 1.000 €
 Siège social : ZI de Baléone
 20167 Sarrola-Carcopino
 878 959 543 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 20/01/2021 a décidé de :

- Changer la dénomination sociale qui devient :

GENERAL SERVICES AMIANTE CORSE Modifications à compter du 01/02/2021. Mention au RCS d'Ajaccio.

GABRIELLA-MAISON BELLEZZA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1.000 €
 Siège : Imm le Campo Stellato
 20137 Porto-Vecchio
 892834938 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 22/02/2021, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient GABRIELLA-MAISON MÈLIL. Mention au RCS d'Ajaccio.

IMMO POVO

Société Par Actions Simplifiée
Unipersonnelle
Hôtel Le Mistral - rue Jean Nicoli
20137 Porto-Vecchio
893 460 964 RCS Ajaccio

Par décision en date du 26 février 2021 l'associé unique a décidé de modifier à compter du 26 février 2021 la dénomination sociale de la société
- Ancienne dénomination : IMMO POVO
- Nouvelle dénomination : SUD CORSE PATRIMOINE
L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.
Le reste sans changement.

Le Président.

**CHANGEMENT
de PRESIDENT**

Aux termes de décisions de l'associée unique en date du 25 janvier 2021 de la société ORGANIGRAM - SAS au capital de 15.244,90 € ayant son siège social à Ajaccio - 27 boulevard Fred Scamaroni, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 046 320 206, la démission de Monsieur Antony PERRINO des fonctions de président a été enregistrée. L'associée unique met fin aux fonctions de directeur général de Monsieur Didier, Georges GAUTIER-FABIANI, et le nomme président de la société sans limitation de durée.
Les formalités de dépôt seront effectuées au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Didier GAUTIER-FABIANI,
Président.

SOCOTRI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Résidence le Davince
Strada Nova - BP 10
20240 Ghisonaccia
339488132 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 24 février 2021, il résulte que :
Monsieur Farres EL YOUSSEI, demeurant Lot E Cardellini, 20240 Ghisonaccia, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis,
Le Président.

SASU CORSEA NETTOYAGE

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Siège Social : Z.I de Purettone
17, Allée Bleue, 20290 Borgo
RCS de Bastia : 842 644 361

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Février 2021 : il a été décidé de procéder l'extension d'activité sous l'enseigne Corséa Location pour :
- La location de véhicule,
- La location de matériel,
- Vente de matériel.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION****SCP Jean Jacques
CANARELLI,**

Anciennement Antoine CANARELLI
Jean Jacques CANARELLI,
Avoués Associés
R.C.S. Bastia 507 804 326
N° de Gestion 2008 D 245
Avoués associés
Près la cour d'appel de Bastia
3, rue César Campinchi - 20200 Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 28/12/2020, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/12/2020 et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean Jacques CANARELLI, né le 03/05/1965 à BASTIA, demeurant GFA DE CASTELLARE - RTE D'ANGIONE - 20213 CASTELLARE DI CASINCA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Le siège de la liquidation est fixé 3 RUE CESAR CAMPINCHI - 20200 - BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

Coaching Compagnie,

Sigle : C.C.F.C., SAS en liquidation
Au capital variable de 100 euros
Grosseto-Prugna, Lieu-dit Uccioli,
20166 Grosseto-Prugna [Porticcio].
RCS : Ajaccio 830484408.

A compter A.G.E du 16 02 2021 : Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur : décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépôt des comptes de liquidation au RCS d'Ajaccio.

LOUJANE

Société d'Exercice Libéral
Par Actions Simplifiée en liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de l'Aéroport
Quartier Ronca - Lieu-dit Paratella
20214 Calenzana
RCS Bastia 883 715 450

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2020 il résulte que l'assemblée générale décide de la clôture définitive de la liquidation de la société et donne quitus et décharge au liquidateur de son mandat à compter de ce jour. Radiation au RCS de Bastia.

CORSICA JET BOAT

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Maccine
San Andrea, 20167 Alata
Siège de liquidation : Les Marines I
Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna
818 992 935 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Clémentine DEPO, demeurant 10 Domaine A Funtana - Molini - 20166 ALBITRECCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Maccine, San Andrea, 20167 Alata. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

**SARL SOCIETE
AJACCIENNE
DE MENUISERIE**

En liquidation au capital de 3000 €
Siège social : Chemin de Mascarone
20129 Bastelicaccia
RCS Ajaccio 789 871 886

L'assemblée générale extraordinaire du 17/02/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/02/2021.
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Le Liquidateur,

CALVI PHONE SERVICE

SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Chez Mme CLAPAREDE
Résidence Certali, Bât A
Boulevard Pierre Pasquini
20220 Île-Rousse
807 629 571 RCS de Bastia

Le 01/08/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme SYLVIE CLAPAREDE, Résidence Certali, Bât A, Boulevard Pierre Pasquini, 20220 Île-Rousse et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Modification au RCS de Bastia.

**SOCIETE CIVIL PROFESSIONNELLE
ISULAVET**

Société Civile Professionnelle
Au capital de 8.232,24 euros
Siège social :
Lotissement du Moulin à Vent
20220 Ile-Rousse
340 466 770 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

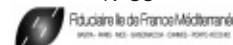
Par délibérations du 31 Décembre 2020, l'Assemblée Générale a décidé de dissoudre la société par anticipation, de fixer le siège de la liquidation au siège social, de mettre fin aux fonctions de la gérance et de nommer en qualité de liquidateur Madame Claire SAVELLI demeurant Chemin Saint-François, 20220 Monticello.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

CORSICA JET BOAT

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Maccine
San Andrea, 20167 Alata
Siège de liquidation :
Lieu-dit Maccine, San Andrea
20167 Alata
818 992 935 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02/01/2021 sis Lieu-dit Maccine San Andrea, 20167 ALATA a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Clémentine DEPO, demeurant 10 Domaine A Funtana - Molini - 20166 Albitreccia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**AVIS
RECTIFICATIF****R.M.O' INVEST**

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 15.000 euros
Siège social : C/O 2M Sagitta
Ld Mariccia - 20620 Biguglia
Siège de liquidation :
Chez M. MANFREDI Raymond
Rce Le Vanina - Bt C - Toga
20200 Ville de Pietrabugno
802580423 RCS Bastia

Dans la parution du 26/02/21 ICN N°6862, il fallait lire « aux termes d'une délibération en date du 31/01/21 » et non du 15/02/21

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE
DE PIETRACORBARA A PARTIR DU FORAGE DE STELLA

COMMUNE DE PIETRACORBARA

(PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE PIETRACORBARA)

2ème parution,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 059-2021 du 27 janvier 2021] :

Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 1er mars 2021 au mardi 16 mars 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Pietracorbara :

* l'enquête préalable :

- à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général ;

- à l'instauration des périmètres de protection des ressources en eau destinée à la consommation humaine ;

* l'enquête parcellaire conjointe en vue de l'autorisation du projet d'alimentation en eau potable de la commune de Pietracorbara à partir du forage de Stella.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Pietracorbara.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 8 décembre 2020] :

Monsieur Serge SAVIGNONI recevra le public en mairie de Pietracorbara, selon les modalités suivantes :

* lundi 1er mars 2021, de 8 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 9 mars 2021, de 8 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 16 mars 2021, de 8 h 00 à 12 h 00.

Madame Lætitia ISTRIA a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 35 20 59). Il sera également possible de la contacter par courriel (mairie.pietracorbara@wanadoo.fr), afin d'obtenir un rendez-vous.

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Pietracorbara.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mardi 16 mars 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Pietracorbara, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI

Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobbi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 21/FCS/005/BO

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/005 Fourniture de services de téléphonie mobile

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Prix des prestations

10% Valeur technique : Adéquation du matériel proposé avec les caractéristiques techniques stipulées au marché

10% Valeur technique : Conditions d'approvisionnement des équipements

10% Valeur technique : Suivi technique et administratif

10% Valeur technique : Services support client

10% Valeur technique : Zone de couverture réseau sur la région Corse

10% Valeur technique : Déploiement des services et des lignes

Remise des offres : 18/03/21 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 26/02/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

AMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RT 10 ET LE CHEMIN DE SUALE

COMMUNE DE SORBO-OCAGNANO

(PROJET POURSUIVI PAR LA COLLECTIVITÉ DE CORSE)

2ème parution,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 058-2021 du 27 janvier 2021] :

Pendant 16 jours consécutifs, du lundi 1er mars 2021 au mardi 16 mars 2021 inclus, se dérouleront, sur le territoire de la commune de Sorbo Ocagnano :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement du carrefour entre la RT 10 et le chemin de Suale ;

* l'enquête parcellaire afin de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie annexe, Lieu-dit Querciolo, 20213 SORBO-OCAGNANO.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 29 décembre 2020] :

Monsieur Jean-Paul SIMONI recevra le public en mairie de Sorbo-Ocagnano, selon les modalités suivantes :

* lundi 1er mars 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 9 mars 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mardi 16 mars 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Madame Marie-Françoise DONMARTINI a été désignée en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 36 40 48).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Sorbo-Ocagnano.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse

[www.haute-corse.gouv.fr].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mardi 16 mars 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Sorbo Ocagnano, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du président du conseil exécutif de Corse, Rond-Point du Maréchal Leclerc, 20405 BASTIA cedex 9.

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL BASTIA,

Société Coopérative et de Courtage d'Intermédiaire en Assurance

A capital variable et à Responsabilité Statutaire Limitée

Immatriculée au R.C.S, sous le numéro 330839275

Siège Social : 31 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Les sociétaires sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse ci-dessus qui est convoquée par le Conseil d'Administration à la date suivante :

Le 26 mars 2021 à 17h30

En raison de la situation sanitaire, la réunion se tiendra sous forme de visioconférence gérée par le système Crédit Mutuel, conformément à l'ordonnance n°2020-1497 du 02/12/2020.

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
2. Compte rendu d'activité.
3. Présentation du bilan et du compte de résultat.
4. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes.
5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.
6. Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
7. Constatation de la variation du capital de la caisse.
8. Elections au Conseil d'Administration. 2 sièges sont à pourvoir *. M JEAN PIERRE ACQUAVIVA, MLE BLANDINE CROCE, élus sortants, sollicitent le renouvellement de leur mandat.
9. Elections au Conseil de Surveillance. 1 siège est à pourvoir*.
- MME FLORENCE SALGE, élue sortante, sollicite le renouvellement de son mandat.
10. Ratification de la cooptation d'administrateurs et/ou de surveillants.
11. Clôture de l'Assemblée Générale.

Le Président du Conseil d'Administration

* Les candidatures sont à adresser au siège de la Caisse 8 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES**RELANCE POUR PROCÉDURE INITIALE DÉCLARÉE SANS SUITE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE PIETRACORBARA
Mairie - Hameau Oreta - 20233 PIETRACORBARA
Tél : 04 95 35 20 59

Courriel : mairie.pietracorbara@wanadoo.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com>

Correspondant : Monsieur le Maire

Objet de l'accord-cadre : CONSTRUCTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE ET D'UNE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES - LOT N°6 : RESEAU DE COLLECTE

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Renseignements relatifs au marché : La présente procédure succède à la procédure antérieure relative au même lot, déclarée sans suite dans l'intérêt général. Cette procédure vient en complément des procédures antérieures relatives aux lots n°1, 2, 3, 4 et 5. Chaque lot donne lieu à un marché public distinct.

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1° du Code de la commande publique. Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Variantes libres : Autorisées - **Variantes exigées :** non prévues

Structure de l'accord-cadre : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum. L'accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Les montants sont : Sans minimum - Maximum HT : 80.000 €

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une période de TROIS (3) mois à compter de sa notification. Il est non reconductible

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Avril 2021

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr ou le DUME.

Ils comprendront ou seront complétés par les éléments suivants prévus aux articles L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, intervenant pour la sélection des candidatures.

Situation juridique de l'entreprise :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ;

- Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Capacité économique et financière de l'entreprise :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat n°2016-360 du 25 mars 2016.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. La valeur technique : 60%

2. Le prix des prestations : 40%

Date limite de réception des offres : 01 AVRIL 2021 - 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation des entreprises et de l'avis d'accord cadre via le profil d'acheteur : <https://www.klekoon.com>

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.klekoon.com>

La maîtrise d'oeuvre est assurée par BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbusceta - Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Modalités et Adresse de remise des plis : Les soumissionnaires doivent transmettre leurs plis par voie électronique via la plateforme de dématérialisation :

<https://www.klekoon.com>

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. .../...

Seule la transmission de la copie de sauvegarde est autorisée par voie papier, adressée à Monsieur le Maire de la Commune de PIETRACORBARA à l'adresse supra.

Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 02 mars 2021

Le Maire,

N° 64

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente du bien suivant :

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137 Lieu-dit FORCONE.

Un terrain cadastré

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
A	795	FORCONE	01ha 22a 00ca	Bois
A	799	FORCONE	02ha 68a 80ca	Bois

Total surface : 03 ha 90 a 80 ca

La vente, si elle se réalise, aura lieu moyennant le prix principal de de SOIXANTE-SEIZE MILLE DEUX CENT SIX EUROS (76.206,00 EUR).

Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle.

Les propriétaires d'une parcelle boisée contiguë au bien ci-dessus désigné, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de 2 mois à compter de l'affichage en mairie de PORTO-VECCHIO, pour faire connaître à l'office notarial SAS CRÉSPIN-QUILICHINI, TAFANI, NOUGARET, notaires associés à PORTO-VECCHIO, mandataire du vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence, aux prix et conditions contenus dans les présentes.

Le droit de préférence n'est plus opposable au vendeur en l'absence de réalisation de la vente résultant d'une défaillance de l'acheteur dans un délai de quatre mois à compter de la réception de la déclaration d'exercice de ce droit dans les conditions mentionnées au troisième alinéa.

Ce droit de préférence s'exerce sous réserve d'éventuels autres droits de préemption qui seront purgés après purge de ce droit de préférence.

Rappel de l'article L.331-19, alinéa 4 :

Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contiguës exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.

N° 65

AVIS D'ANNULATION**AVIS DE MARCHÉ**

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza.

Correspondant : DYCKE Benoit, Mairie Annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Tél. : 04-95-71-53-80,

Télécopieur : 04-95-71-49-18,

Courriel : st-saintelucie@wanadoo.fr

adresse internet : <http://www.zonza.fr/>

Objet du marché : FOURNITURE ET POSE DE BLOCS SANITAIRES POUR LA COMMUNE DE ZONZA.

CPV - Objet principal : 45332400.

Type de procédure : procédure adaptée.

Références de l'avis initial :

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr du 24/02/21 au 05/03/21

Motif(s) de l'annulation :

Le besoin et les contraintes initiales ayant été redéfinis, il est nécessaire d'apporter des modifications au dossier.

N° 67

RECTIFICATIF

Erratum à l'annonce parue dans le présent journal du 12/02/2021, il convenait de lire que la société SALUTA PER TUTTI sera immatriculée au RCS de Bastia.

**DERNIERES MINUTES**

N° 66

AVIS

La Directrice régionale des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, curatrice de la succession de M. INGRAND ANDRE, JACQUES décédé le 08/01/2016 à PRUNELLI DI FIUMORBU (2B) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 3569.



Sandra MARGOLIS

Notaire - 512, route de la Roquette
06370 Mouans-Sartoux

AVIS D'INVENTAIRE APRES ACCEPTATION DE SUCCESSION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

[Articles 789 et 790 du Code civil
Loi n°2006-728 du 23 juin 2006]

Suivant acte reçu par Maître Anne-Laure GARDECHAUX, notaire salariée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée "Office notarial de Mouans-Sartoux" à la résidence de MOUANS-SARTOUX [Alpes-Maritimes], 512 route de la Roquette, le 27 juillet 2020, enregistré par le greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, le 15 février 2021, il a été dressé l'inventaire chiffré de l'actif et du passif successoral suite à l'ouverture de la succession de : Monsieur Jean-Marc Didier MULLER, en son vivant gérant de société, divorcé de Madame Eloïse LE LAYEC, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] croix de Lecci, Mucchio Bianco. Né à PROPRIANO [20110], le 23 octobre 1976. Décédé à FIGARI [20114], le 8 février 2020.

A l'acceptation à concurrence de l'actif net déclaré par : Madame Eloïse LE LAYEC, née à CANNES [06400] le 2 janvier 1974, intervenant en qualité d'administratrice légale sous contrôle judiciaire de sa fille mineure : Madame Amandine, Michèle, Angèle MULLER-LE LAYEC, née le 6 décembre 2006 à GRASSE [06130], ayant élu domicile chez Madame LE LAYEC Eloïse, épouse CLUNIAT, 28 chemin des Plantiers, les Romarins, MOUANS-SARTOUX [06370].

Suivant déclaration faite par l'héritier et enregistrée par le greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, le 15 février 2021, sous le numéro RG 21/00053. Les formalités de publicité au BODACC ont été effectuées par le Greffe le 16 février 2021 sous le numéro 00005321/000053.

Les créanciers successoraux et légitimes de sommes d'argent peuvent, sur justification de leur titre, consulter l'inventaire et en obtenir copie.

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 février 2021 fait à Porto-Vecchio.

Monsieur Jean-Paul PISELLI-MORINI demeurant à L'Ospedale - 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le n° 820 230 324, a confié à : La SAS CDJ 2A, au capital de 1000 euros, dont le siège social se situe à La Croix de Lecci - 20137 Lecci.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant, située à L'Ospedale, 20137 Porto-Vecchio, sous l'enseigne "Restaurant A Tigliola"

Pour une durée de 2 ans à compter du 1er avril 2021.
Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé CDJ 2A, le locataire-gérant.

UNIQUE INSERTION

Suivant acte sous seings privés en date à PORTO-VECCHIO du 19/01/2021, il a été convenu entre Madame Martine PIQUEMAL épouse TERRAZZONI demeurant Foce Incesa, Route de Palombaggia, 20137 PORTO-VECCHIO et la société EXPLOITATION CAMPO RANCH SAS, dont le siège social est à route de PALOMBAGGIA, 20137 PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], RCS AJACCIO N°803 584 366 de résilier amiablement à compter du 19/01/2021, le contrat de location gérance du fonds de commerce de «plats à emporter, pizzeria ; fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate en magasins sédentaires ou sur événementaires et marchés ; travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment ; promenades à cheval, location pédalos, matelas, parasols ; ventes d'articles de plage ; prestations de services, hébergement» exploité à Foce Incesa, Route de Palombaggia, PORTO-VECCHIO 20137 qui avait été conclu le 1er juin 2014 et qui s'était poursuivi depuis.

Pour avsi et mention.

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2020 de la SARL VANELAU au capital de 2200 euros dont le siège social est sis Rue Santa Madalena - Clos Sainte Victoire - Lupino - 20600 BASTIA - Siren 488 787 573 RCS BASTIA, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 30 Septembre 2020, nommé en qualité de liquidateur Madame Marie Gracieuse Luccisano demeurant Allée du Melo - Lieu-dit E cassette - 20600 FURIANI et fixé le siège de la liquidation Allée du Melo - Lieu-dit E cassette - 20600 FuriANI.

Pour avis au RCS Bastia.

AVIS

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP par la «SARL CESARIE» dont le siège social est sis à BASTIA [20600] - Rue Santa Madalena - Clos Sainte Victoire Lupino, représentée par Madame Anne, Marie BACCHETTI en sa qualité de Gérante [BASTIA B 511 048 415] à la SARL VANELAU dont le siège social est sis BASTIA [20600] - Rue Santa Madalena - Clos Sainte Victoire - Lupino, représentée par Madame Gracieuse LUCCISANO en sa qualité de Gérante [BASTIA B 488 787 573], d'un fonds de commerce de Restauration [GR] Salon de Thé à l'enseigne « Restaurant le QG » sis à BASTIA [20600] - Rue Santa Madalena - Clos Sainte Victoire - Lupino, a pris fin par résiliation amiable le 30 Septembre 2020.

Pour avis,

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de Mme TAUREAU SIMONE ODETTE décédée le 02/12/2016 à BASTIA [2B] a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 1739.



04 95 32 04 40

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 4 février 2021, enregistré à AJACCIO, le 9 février 2021, Dossier 2021 0005228 Réf 2A04P31 N 00094 a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LS RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à BORGIO [20290], centre Commercial Santa Devota, identifiée au SIREN sous le numéro 751096827 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A VENDU A : La Société dénommée S.A.S SOLE E FRESCU, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à VIGNALE [20290], route de Scolca, identifiée au SIREN sous le numéro 821584240 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce de SALON DE THE, CAFETERIA, FABRICATION ET VENTE DE PATISSERIES SUR PLACE, FABRICATION DE PLATS CUISINES A CONSOMMER SUR PLACE ET A EMPORTER sis à Centre Commercial Santa Devota à BORGIO [Haute-Corse], lui appartenant, connu sous le nom commercial LE SAINMARC, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 751096827.

Entrée en jouissance : 04 février 2021
Le prix : CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE EUROS [173.000,00 EUR],

Aux éléments incorporels : CENT SOIXANTE-SEPT MILLE SIX CENTS EUROS [167.600,00 EUR],

Au matériel : CINQ MILLE QUATRE CENTS EUROS [5400,00 EUR].

RESILIATION DE BAIL A TITRE DE LOCATION-GERANCE DE FONDS DE COMMERCE.

Le cédant et le cessionnaire ci-dessus dénommés ont déclaré résilier amiablement, à compter 04 Février 2021, le bail conclu entre eux aux termes de l'acte sous seing privé du 12 juillet 2019. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour unique insertion,
Me Nadine GIRONI-GAMBINI,
Notaire.

AVIS

Par acte SSP en date à BASTIA du 1er Novembre 2020, la « SARL CESARIE » dont le siège social est sis à BASTIA [20600] - Rue Santa Madalena - Clos Sainte Victoire Lupino, représentée par Madame Anne, Marie BACCHETTI en sa qualité de Gérante [BASTIA B 511 048 415] a donné en location-gérance à : Madame MASSIMI Martine demeurant à BIGUGLIA [20620] - Résidence Le Casanova - « Bât DI - le Michelangelo », immatriculée au RCS BASTIA sous le numéro 384 416 731.

Un fonds de commerce de Restauration [GR] - Salon de thé sis à BASTIA [20600] - Rue Santa Madalena - Clos Sainte Victoire - Lupino pour une durée de 12 mois à compter du 1er Novembre 2020, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I.



Maître Marie-Carole
CASU-PADOVANI
Notaire
3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 17 Février 2021 enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DE BASTIA le 23 février 2021 dossier 2021 00007539 référence 2B04P31 2021 N 00099.

La Société dénommée PIZZA M&B Société par actions simplifiée au capital de 200,00 € ayant son siège social à Corte [Haute-Corse] Allée du 9 Septembre, identifiée sous le numéro SIREN 832 404 016 RCS Bastia.

A CEDE A : La Société dénommée ORSOLINI, Société par actions simplifiée au capital de 600,00 € ayant son siège social à Corte [Haute-Corse] Résidence Bertrand, Bâtiment L, identifiée sous le numéro SIREN 893 539 304 RCS Bastia.

Un fonds artisanal de "Préparation et vente de pizzas et de plats, vente de boissons non alcoolisées, le tout à emporter" situé et exploité à Corte, Allée du 9 Septembre. Ensemble des éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise. Moyennant le prix de Trente mille euros [30.000,00 €] s'appliquant aux éléments incorporels pour Vingt mille euros [20.000,00 €] et aux éléments corporels pour Dix mille euros [10.000,00 €]

Jouissance : Le 17 février 2021

Pour unique insertion, Maître CASU-PADOVANI,
Le Notaire.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 26/02/2020 concernant M. MULLER Jean-Marc, il y avait lieu de lire : décédé le 08/02/2020 à Figari [20114].

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une SAS immatriculée au RCS d'Ajaccio dénommée LYCOS au capital de 2.000 €, ayant pour objet toutes activités de lotisseur, marchand de biens, achat revente d'immeubles, promoteur rénovateur, rénovation en vue de la revente, gestion promotion et location immobilière, gestion et suivi des travaux, l'expertise et le conseil dans le domaine de l'immobilier. Le siège est 21 clos des Orangers, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna.

La Président est la société MAP IMMO immatriculée au RCS d'ORLEANS sous le numé 448 604 934.

Agrément : Toute cession d'actions sera soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales.

AVIS

Le Directeur régional des finances publiques, 2 ave de la Grande Armée, BP410, 20191 Ajaccio cedex, curateur de la succession de Mme TOGNETTI GEORGETTE décédée le 16/02/2016 à FURIANI [2B] a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0208051608.

MARITIME

DERNIÈRE DSP AVANT LA COMPAGNIE MARITIME RÉGIONALE?

La dernière avant la compagnie maritime régionale ? C'est en tout cas ce qui est prévu au plan de navigation. Le 25 février, Vanina Borromei, présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC) a présenté la nouvelle délégation de service publique (DSP) transitoire pour la desserte entre les cinq ports corses et Marseille. Dans le droit-fil de ce qui a été décidé fin 2020, cette DSP de raccordement, établie pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022, doit garantir la desserte de l'île avant l'avènement de la Semop sur laquelle doit se baser la future compagnie régionale. Si celle-ci aurait dû démarrer au 1^{er} janvier 2021, sa procédure d'attribution avait été classée sans suite et sa relance reportée *sine die* en raison de la crise sanitaire. L'OTC a lancé début novembre 2020 une procédure de mise en concurrence pour les concessions des cinq ports insulaires. Quatre candidats ont répondu : Corsica Ferries, Corsica Linea, La Méridionale, et le groupement de ces deux dernières compagnies. Vanina Borromei a expliqué que les navires proposés par la Corsica Ferries ne répondant pas aux exigences de transport de passagers et de convoyeurs, celle-ci a été écartée. Une mise hors-jeu une nouvelle fois dénoncée par le président de la compagnie quelques jours plus tôt. « *Nous n'avons pas le minimum de passagers que nous demandons sur notre cahier des charges, a indiqué en retour la présidente de l'OTC. Je ne vais pas rappeler l'épisode de la précédente DSP dans lequel la Corsica Ferries nous avait expliqué avoir fourni des clefs USB mais qu'on ne les avait pas trouvées, pour venir nous expliquer 2 ans après qu'effectivement elles n'y étaient pas. Aujourd'hui, on passe à une étape supérieure où on vient répondre à une offre avec une capacité théorique qui pourrait correspondre parfaitement à nos besoins, mais avec une proposition commerciale dans laquelle on ne prend pas en compte les besoins en termes de passagers et de convoyeurs.* » Au regard de cette non-conformité vis-à-vis des besoins de service public, dit-elle, la commission de délégation de service publique n'a pas eu d'autre choix que de ne pas retenir les offres de la Corsica Ferries et de confier les DSP au groupement Corsica Linea-La Méridionale pour Ajaccio, à la Corsica Linea seule pour Bastia, Porto-Vecchio et L'Île-Rousse, et à la Méridionale seule pour Propriano. Au terme d'un débat surtout axé autour de l'importance de la préservation du service public, l'hémicycle adoptera le rapport par 52 voix, avec la non-participation des groupes de droite. Du côté de Corsica Libera, Petr'Antò Tomasi a pour sa part tenu à appeler à « *laisser rapidement derrière nous les DSP de raccordement et à cheminer vers la compagnie maritime et une desserte pérenne pour l'avenir de la Corse.* » ■ MP

GESTION DU RAIL

L'OPPOSITION ÉTRILLE L'EXÉCUTIF

Gilles Simeoni l'a martelé le 25 février dernier : le rapport cinglant de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion des Chemins de Fer Corses (CFC) depuis 2010 lui laisse un arrière-goût « *saumâtre* », d'autant qu'il juge que celui-ci se fourvoie sur un certain nombre de points. Rendu public quelques heures avant la session, le rapport a fait grand bruit. Au point qu'il a été inscrit au dernier moment à l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée de Corse, de la volonté du président de l'Exécutif qui s'est attaché à démonter les griefs de la CRC. À commencer par les 23M€ de financement sur les infrastructures ferroviaires que la Collectivité de Corse aurait perdus selon le rapport. « *Le problème, c'est que l'auditrice s'est arrêtée début 2020, et que la programmation du PEI qui finance les infrastructures ferroviaires allait jusqu'au 31 décembre 2020, date à laquelle la ligne ferroviaire a été intégralement consommée* », lance-t-il. Il dément les dérapages budgétaires, ou du moins les renvoie à une ère dont sa majorité n'est en rien responsable, refoule les critiques sur des recrutements qui n'auraient pas respecté les règles de la fonction publique, balaye les accusations de clientélisme liées à des cessions de parcelles publiques appartenant aux CFC, s'agace de la comparaison de la rentabilité des TER avec celle des CFC et nie par ailleurs que la compensation versée par la CdC aux CFC ait augmenté. « *Je ne comprends pas comment les rédacteurs du rapport ont pu arriver à cette conclusion* », conclut-il en fustigeant « *une présentation dommageable et regrettable* » voire une mauvaise foi de l'auteure du rapport. Des mots qui ne trouvent pas d'écho auprès de l'opposition. Jean-Charles Orsucci (Andà per Dumane) fulmine : « *Lorsque la CRC a émis des rapports vis-à-vis de vos adversaires politiques, je ne vous ai jamais entendu dire que les auditeurs étaient incompetents, malveillants. Là, j'ai presque entendu la théorie du complot judéo-maçonnique qui se mettait en œuvre. Quand une institution comme la CRC vient pointer avec une dureté aussi forte le travail qui est le vôtre, vous devez avoir au moins un début d'autocritique* ». Pierre Ghionga rappelle que le rapport de la CRC de 2018 sur la mise en place de la société d'économie mixte des CFC et sa gestion de 2011 à 2015 pointait une santé financière plutôt bonne. « *Tout ce qu'il ne faut pas faire est dit dans ce rapport. Les Corses en feront leur propre appréciation* », lance Valérie Bozzi (La Corse dans la République). Jean-Martin Mondoloni (Per l'Avvene) critique la ligne de défense de l'Exécutif qui chercherait selon lui à se « *victimiser* » l'invitant à tirer les enseignements d'un rapport émis par une institution dont la fonction est « *de conseiller les collectivités locales* ». ■ MP

TRAITEMENT DES DÉCHETS

PROJET DE PLAN ADOPTÉ, MAIS TOUJOURS PAS DE SOLUTION À COURT TERME



Photo Conversationwithval • Pixabay

Lors de la session de février, l'hémicycle a approuvé le projet de plan de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire. Mais avant sa mise en œuvre effective, celui-ci devra toutefois faire l'objet d'une enquête publique avant d'être de nouveau soumis à l'Assemblée d'ici 8 mois à un an.

«**Si rien n'est fait, à l'horizon 2022 nous rentrerons dans une grande crise, supérieure à toutes celles que nous avons connues jusque là**», avertissait François Sargentini, président de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) le 26 février dernier lors de la présentation du plan de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire. Ou tout du moins de sa version provisoire. Maintes fois reporté, puis retiré de l'ordre du jour au dernier moment en décembre dernier, ce rapport qui avait cristallisé les tensions, a enfin été soumis à l'Assemblée de Corse à l'occasion de la session de février. À la clef, près de 700 pages d'une étude, sur lesquelles devra être construit un plan «*complet et opposable*» à l'issue du processus qui vise à soumettre celle-ci à l'avis de diverses instances, à commencer par l'Etat. «*C'est dans un contexte réglementaire très précis que nous devons élaborer ce plan*», a indiqué en préambule le président de l'OEC, soulignant qu'un tri à la source accru est désormais exigé et rappelant que les deux plans d'action votés en 2016 et 2018 constituaient déjà l'ossature d'une telle stratégie. Sur le fond, tout en marquant son souhait de limiter le stockage à 90 000 tonnes/an, il précise que l'étude a analysé toutes les solutions possibles pour le traitement des déchets insulaires, y compris l'incinération, même s'il l'écarte d'un revers de manche, tout comme l'exportation. «*Nous retenons la solution de centres de surtri modulables en refusant toute entrée de manière brute*», note-t-il. Du côté de la construction de nouveaux centres de stockage, il indique aspirer à la naissance de centres de plus petite taille que ceux existants actuellement, qui devront être disséminés sur le territoire. «*Le fardeau ne peut pas toujours être supporté par les mêmes communes*», lance-t-il en dévoilant que «*La Communauté des communes de L'île Rousse-Balagne vient d'annoncer son souhait d'en créer un de 20 000 tonnes. C'est le chemin à suivre*».

Dès la fin de son exposé, l'opposition viendra tirer à boulets rouges sur ce qu'elle a du mal à considérer comme un plan à part entière. La charge la plus lourde viendra sûrement de Marie-Thérèse Mariotti, depuis les bancs du groupe Per l'Avvenue: «*Ce que vous appelez projet de plan, c'est finalement une étude qui a été réalisée par un cabinet spécialisé et qui recense la*

réglementation, l'état des lieux, les différents acteurs et divers scenarii de modes de traitement de nos ordures. Bref, c'est une étude qui balaye le champ de tous les possibles. Le problème, c'est qu'il n'y a ni choix, ni chiffrage, ni calendrier, et qu'on ne sait même pas ce que nous allons faire des tonnages résiduels que nous aurons sur les bras fin 2021, faute d'exutoire», fustige la conseillère territoriale en regrettant de devoir émettre un avis «*sur un catalogue de propositions qui ne décide pas*». Et pour enfoncer le clou, elle lance: «*On se retrouve dans un flou artistique*». Après son adoption par les seules voix de la majorité, ce projet de plan va désormais être soumis à enquête publique. La version définitive du plan sera par la suite de nouveau soumise à l'hémicycle, d'ici huit mois à un an. ■ **Manon PERELLI**

REPÈRES

Le rapport indique que, sans action du Plan territorial de prévention et de gestion des déchets et du Plan territorial d'action en faveur de l'économie circulaire, les estimations réalisées tendent vers un gisement de 1235 700t de déchets en 2027 et 1347 200t de déchets en 2033, contre 1064 850t en 2018. Soit + 27 % d'ici 12 ans.

Évaluation basée sur des hypothèses (évolution démographique et dynamique économique) et des estimations fondées sur la base de données et ressources disponibles au moment de son élaboration. Il souligne aussi la part importante des assimilés (déchets produits par les entreprises utilisant le service public) dans les déchets ménagers et assimilés (DMA): 30% voire plus, contre 20% en moyenne en France, et le fait que les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) constituent 60% des DMA où 70% de ce flux pourraient faire l'objet d'une valorisation (déchets recyclables, biodéchets... encore très présents et non triés). Le taux de valorisation matière étant «très faible»: 26%. ■ **AN**

CONFIANCE POLITIQUE

IL Y A DU MIEUX, MAIS...

La douzième vague du Baromètre de la confiance politique laisse apparaître un regain de confiance à l'égard des élus et des institutions.

Toutefois, l'intérêt des Français pour la politique s'amenuise, la confiance dans le fonctionnement de la démocratie reste basse; et la gestion de la crise sanitaire est sévèrement jugée.

Le 22 février, le Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) a présenté les résultats de la douzième vague de son Baromètre de la confiance politique. L'enquête, menée par Opinion Way, a été conduite auprès de 2105 Français, 1842 Britanniques, 1800 Allemands et 1811 Italiens, entre le 20 janvier et le 11 février 2021, sur des thèmes tels que la politique, l'économie, l'Europe, la crise sanitaire ou l'état d'esprit des citoyens interrogés. Elle met en évidence, côté France, un certain retour en grâce des élus et des institutions politiques auprès des citoyens. Singulièrement par rapport à décembre 2018 où le niveau de confiance était très dégradé, quelles que soient les fonctions politiques ou les institutions. Cela étant, par rapport à la vague précédente, réalisée en avril 2020 durant le premier confinement, le niveau de confiance est au vert partout: de +4% pour les conseils municipaux, le conseil constitutionnel ou le Conseil économique, social et environnemental jusqu'à +8% pour le gouvernement;

et de +2% pour le maire jusqu'à +7% pour le Président de la République actuel. Reste que ce sont encore et toujours les conseils municipaux et les maires qui se taillent la part du lion dans cette cote de confiance puisqu'ils obtiennent respectivement 64% et 65% d'opinions favorables là où le Sénat et l'Assemblée nationale ne recueillent que 39 et 38% tandis qu'Emmanuel Macron plafonne à 37% et que son Premier ministre hérite de la dernière place du classement à 34%. Ce dernier résultat contraste assez cruellement avec ceux enregistrés dans les autres pays: 62% en Allemagne, 52% en Italie et 45% au Royaume-Uni. En revanche, les Français sont, avec les Allemands [66% de confiance] ceux qui plébiscitent le plus volontiers leurs maires alors qu'ils sont 51% en Italie et seulement 45% au Royaume-Uni. À l'approche des élections territoriales puis des présidentielles, il y a de plus un voyant rouge qui s'allume. En effet, l'intérêt que les Français portent à la politique s'émousse; en chute de 3 points par rapport à la vague précédente, il n'est plus que de 49%, ce qui

est bien peu au regard des scores d'intérêt affichés par les Britanniques [58%], les Italiens qui se montrent pourtant assez désabusés [69%] et plus encore les Allemands [79%]. Un désintérêt d'autant plus surprenant qu'il ne semble pas s'expliquer par un franc et massif «*de toute façon, on n'y comprend rien, alors...*», puisque seuls 43% des sondés français sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle les affaires politiques sont des choses trop compliquées que seul un spécialiste peut comprendre. Toutefois, quoique toujours minoritaire, ce sentiment progresse d'un point.

Par ailleurs, malgré un mieux dans l'appréciation sur le fonctionnement de la démocratie dans leurs pays (+ 7 points), les Français ne sont encore que 42% à estimer qu'il n'y a rien à redire. Si les Italiens se disent plus insatisfaits encore [32%], Allemands et Britanniques semblent mieux lotis puisqu'à 67% et 61% ils jugent satisfaisant le fonctionnement démocratique chez eux.

S'agissant de la confiance accordée aux organisations indispensables à la société, le personnel médical et les hôpitaux sont plébiscités, avec des taux de confiance de 85% et 81%. Et si d'aucuns affirment que «*tout le monde déteste la police*», il semble que ce slogan demande à être nuancé, car en dépit d'un certain nombre d'affaires récentes de violences policières ou de malversations de la part de policiers, la confiance accordée à la police est en hausse de 3 points, à 69%. Mais cela reste en deçà des taux de confiance enregistrés ailleurs: 71% au Royaume-Uni, 75% en Allemagne et 76% en Italie. En ce qui concerne la crise sanitaire, les Français ne sont pas excessivement inquiets quant à ses répercussions sur la situation économique de leur foyer [48% d'inquiets], mais ils le sont [84%] pour la situation économique de la France. Peut-être d'autant plus qu'ils ont une piètre appréciation de gestion de la crise par leur gouvernement ? Ils ne sont que 37% [2 points de baisse] à juger que celui-ci gère bien la crise. Un jugement sévère, surtout au regard de ceux portés dans les autres pays: 48% au Royaume-Uni, 52% en Italie et 56% en Allemagne. ■ AN

Perception de l'unité nationale

7558 individus

Com1. La France/Allemagne/Grande-Bretagne/Italie représente pour vous



Plutôt un ensemble de communautés qui cohabitent les unes avec les autres

50% 53% 49% 51% 45%

Plutôt une nation assez unie malgré ses différences

47% 43% 48% 47% 53%

NSP 3% 4% 3% 2% 2%



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

GIONO ET LA CORSE

On connaît bien entendu le grand romancier Jean Giono (1895-1970) et nombre d'entre nous ont pu lire et apprécier certains de ses ouvrages; on ignore, en revanche, ce que l'écrivain très sédentaire de Manosque, aurait pu avoir affaire à la Corse où il n'est même semble-t-il jamais venu. C'est pourtant le hardi rapprochement qu'a voulu tenter Christine Bretonnier dans un essai fort intéressant où elle a analysé finement, en parfaite connaissance de l'univers gionien, les similitudes profondes entre non seulement les paysages de Haute-Provence et les collines de Castagniccia, mais aussi les personnages de fiction que Giono y a fait vivre et certains des anciens habitants de A Petra di Verde, le village d'origine de la chercheuse. Pour embrasser pleinement cette ample question de littérature comparée, elle a fait appel à ses propres souvenirs d'enfance autant qu'à l'aide précieuse d'un ami du village, Marc Giorgi, qui a pu présenter, avec clarté et précision, les lieux et leur histoire, des scènes de vie sociale, les habitudes et caractères locaux et le portrait de personnes qui pourraient inviter à la comparaison: c'était là en tout cas une belle matière vive que Christine a pu interroger afin de tisser habilement l'ensemble en un plaidoyer souvent très convaincant.

Les domaines sur lesquels s'est exercé cet examen sont égrenés en cinq grands chapitres à partir tout d'abord des paysages où le lecteur insulaire reconnaîtra bien entendu des reliefs familiers et pourra vérifier à plaisir leur exactitude. La qualification de «*théâtre de la cruauté*» se justifiant par l'entrée en scène de deux familles, les Jason provençaux et les Valéry corses, dont les attitudes et comportements s'annoncent d'emblée peu ordinaires autant que les aventures de leurs vies étranges. En poursuivant par l'évocation des rites magiques longtemps en usage, on voit bien que la manière d'être des gens de la montagne provençale trouve aisément des répondants insulaires, entre autres le véritable cérémonial de l'abattage et du charcutage des porcs domestiques. Quant à la force physique des hommes, au troisième chapitre, elle est illustrée aussi bien par les frères Jason, Marceau et Mon Cadet, que par Orsu Leone Alerini ou son ami Charles Mathieu Valery. Des «*maîtresses femmes*» ont aussi leur part et non des moindres dans le quatrième chapitre où sont présentées dans chacun des théâtres campagnards des caractères féminins impétueux aussi bien qu'une beauté villageoise réputée. Si le dernier chapitre, celui des bandits, des armes, des meurtres sauvages et du sang répandu, ne manque pas d'exemples violents chez Giono, on évoque en parallèle le fameux «*bandit-percepteur*» de Carchetu, le bien réel Castelli, qui exerça ses terribles activités dans la région qui nous intéresse où il a laissé un souvenir indélébile jusqu'à son propre assassinat par des jeunes gens qui ne supportaient plus ses tournées meurtrières.

Rapprocher les histoires de familles, celle des Jason et celle des Valery, même si elles appartiennent à des mondes différents, celui de la fiction pour les unes et celui de la réalité pour les autres, n'est donc pas impossible, car tout se passe en définitive comme s'il s'agissait de mêler un sang devenu encre avec le pigment vert de la pierre de A Petra di Verde, selon l'image poétique proposée par la narratrice, et reprise par son cousin Jean-Guy Talamoni dans sa préface.

Est-il besoin de dire combien le lecteur privilégié originaire de la région se plaît égoïstement à reconnaître tel chemin, telle butte, telle rivière, tel moment de fête, tel détail des rituels locaux, tel personnage pittoresque habitué des foires locales. Tout en admirant la surabondance érudite des citations du romancier provençal ou de ses commentateurs. Sans oublier pourtant les instants d'émotion profonde que suscite chaque ancienne photographie villageoise ou ce magnifique tableau de la Tozza peint par la mère de la narratrice et qui orne avec bonheur la couverture de l'ouvrage. ■



Christine Bretonnier & Marc Giorgi
Giono et la Corse
éditions Maia, 2021

LISANDRU LABAN-GIULIANI



AVENIR ET PETITS PEUPLES

Lisandru Laban-Giuliani, 20 ans, est étudiant à Sciences Po Paris. Il se destine à la recherche en sciences sociales. Il est l'un des lauréats 2020 des Prix de la vocation décernés chaque année par la Fondation de la vocation et qui récompensent un parcours et un projet.

Ses parents, journalistes, lui ont transmis très tôt l'amour des livres, «notamment ceux de Jack London, qui ont construit mon imaginaire». Mais ils lui ont également transmis cette curiosité qui incite à aller vérifier par soi-même et ne pas craindre de mettre son imaginaire à l'épreuve des faits, à vouloir comprendre puis rendre compte de cette expérience du réel. Par le verbe ou par l'image. C'est ainsi que dès son plus jeune âge, quoiqu'attaché à ses racines, à son village d'Aïti, Lisandru Laban-Giuliani a été attiré par l'ailleurs. Aussi a-t-il régulièrement suivi son père lors de ses reportages photo, en France comme à l'étranger. Il n'a pas encore 12 ans lorsqu'ils entreprennent ensemble un voyage en Mongolie. «Je ne savais absolument rien de ce pays, j'en avais à peine entendu parler. J'avais seulement en tête des images de grandes steppes et de hordes de chevaux...» Il découvre un pays

«trois fois plus grand que la France mais qui compte à peine plus de 3 millions d'habitants» pris désormais entre le modèle nomade et l'expansion d'une modernité consumériste. Dualité qui s'illustre dans la capitale, Oulan Bator, où co-existent buildings futuristes et quartiers de yourtes, luxe et dénuement. Un pays, aussi, dont les richesses minières excitent toutes les convoitises et sont à la fois un facteur de développement économique mais aussi d'accroissement des inégalités sociales et de risques environnementaux et sanitaires. «Nous avons beaucoup tourné et avons rencontré des gens très différents: éleveurs nomades, mineurs clandestins, médecins, peintres, poètes... Mon père réalisait des photos en noir et blanc, je tenais un carnet de voyage et je prenais également des instantanés avec un vieux Polaroid. On a voulu ramener une image différente de celle des cartes postales. Une merveilleuse expérience, qui m'a

Photo DR



Fils d'un négociant en meubles, Marcel Bleustein-Blanchet était voué, pour se conformer à la tradition, à travailler dans l'entreprise familiale. Mais il était plus attiré par ce qu'on appelait alors «la réclame». Malgré l'avis de son père, il fonda, en 1926, alors qu'il avait tout juste 20 ans, l'agence Publicis. Puis en 1935, il racheta une station de radio privée pour créer Radio Cité. Après juin 1940, il perdit son agence et sa radio, exproprié par les Allemands, gagna Londres et entra dans la Résistance. À la Libération, il retrouva Publicis, qu'il remit sur pieds, à la force du poignet, pour en faire une référence en matière de publicité. C'est en 1959 qu'il créa la Fondation de la vocation, dans le but de venir en aide à tous ceux qui ont une vocation et ne peuvent la mettre en œuvre, faute de moyens. Parce que «Réussir sa vocation, c'est avoir la joie de vivre dans l'amour de son métier». Présidée, depuis 1986, par sa fille, Elisabeth Badinter, la fondation décerne chaque année une trentaine de prix : 20 Prix de la vocation destinés à soutenir la vocation des lauréats et leur permettre de l'atteindre; 4 à 8 Prix de l'espérance remis aux lauréats pour soutenir leur vocation et leur permettre de l'amorcer; 1 Prix littéraire décerné à un jeune auteur d'expression française publié par une maison d'édition; 1 Prix de la poésie décerné à un jeune poète d'expression française.

Les prix s'adressent à tous les Français (en France ou à l'étranger) et les étrangers résidant en France, âgés de 18 à 30 ans, quelle que soit la nature de leur vocation (hors politique et religieuse), de l'artisanat aux sciences politiques en passant par le sport, l'art ou l'agriculture. La fondation reçoit en moyenne 1000 dossiers de candidature; après une première sélection 400 seront présentés au Comité de sélection constitué d'experts dans des domaines variés et une cinquantaine de candidatures seront retenues pour être soumises à la délibération finale d'un grand jury. ■

vraiment ouvert au monde.» Et qui a par la suite donné lieu à la parution d'un ouvrage, *Mongols*, paru en 2013 aux éditions Neus. Cette passion des voyages ne le détourne pas des études, loin s'en faut. Son bac S en poche, Lisandru intègre Sciences Po Paris, pour étudier la sociologie, les sciences politiques, les relations internationales et l'économie. Il est le seul étudiant corse de sa promotion, à son grand regret. Non qu'il se sente isolé, mais explique-t-il, il y a encore trop peu de jeunes Corses dans les grandes écoles. Il est vrai que beaucoup d'entre elles, une étude l'a d'ailleurs récemment souligné, recrutent surtout les étudiants issus des classes sociales les plus aisées et vivant à Paris ou en région parisienne. «Sciences Po a toutefois mis en place des dispositifs visant à favoriser une plus grande mixité sociale et il ne faut pas hésiter à postuler, tenter de saisir cette opportunité, plus accessible qu'on ne pourrait le croire.» Pour compléter son parcours, Lisandru s'est inscrit en licence de philosophie et a suivi en parallèle des enseignements en histoire. «Après la première année, dans le cadre d'un partenariat avec Princeton, Sciences Po a ouvert la possibilité d'accéder à des cours d'histoire en ligne, que j'ai suivis en binôme avec un étudiant réfugié, auprès d'un professeur fantastique, Jeremy Adelman*. Une première série de cours portait sur l'introduction théorique à l'histoire globale. C'est-à-dire à une approche qui tente de remédier au nationalisme méthodologique, lequel accorde trop d'importance à l'échelle nationale, pour privilégier une approche à une autre échelle, essayer de prendre en compte des aspects macroscopiques, et sur un temps plus long. Une deuxième série de cours a permis d'aborder les méthodes de production de la connaissance en histoire et a conduit ensuite à réaliser un travail personnel d'enquête en histoire orale. Une manière de travailler sur l'histoire en ayant recours, non pas seulement à des documents écrits mais à des témoignages oraux, ce qui permet de récolter d'autres sources. Dans ce cadre, j'ai réalisé l'été dernier une étude en Corse sur le Riacquistu, qui a par la suite fait l'objet d'un article publié sur le site de Princeton.»

Si, au moment de son voyage en Mongolie, Lisandru n'avait pas encore d'idée précise quant à sa vocation, sa voie est désormais trouvée: la recherche en sciences sociales. «J'ai longtemps hésité à me diriger vers le journalisme. Mais ça m'embêtait un peu de «faire comme maman et papa» et la recherche m'intéresse beaucoup plus. Car seul ce domaine permet de synthétiser mon besoin d'études et mon engagement dans la société.» Il porte un intérêt tout particulier aux «petits peuples» – expression qu'il préfère à celle de «peuples numériquement faibles» – et qui sont aujourd'hui

«confrontés à un avenir tumultueux entre changement climatique et mise en compétition généralisée». Ses premières études porteront sur le Groenland et «sur les représentations de l'avenir chez cette population longtemps considérée comme «immémoriale», vivant dans un présent permanent, et aujourd'hui confrontée à un futur des plus incertains». Là encore, une région du monde dont les ressources minières aiguissent les appétits et qui se retrouve, selon l'expression consacrée, à la croisée des chemins. «Un pays semi-autonome, avec des aspirations à l'indépendance, question qui semble obnubiliser la classe politique groenlandaise, alors que par ailleurs la réalité sociale est très sombre, avec par exemple le très fort taux de suicides chez les jeunes. Il s'agirait de voir comment les différentes visions de l'avenir structurent le présent, entre ceux qui privilégient l'extractivisme et ceux qui aspirent à un modèle de développement plus durable.» S'il a bien évidemment construit et nourri son projet grâce à ses lectures mais aussi via les contacts qu'il a pu nouer sur Internet avec des Groenlandais, reste à aller sur le terrain: «Je souhaite partir plusieurs mois rencontrer toutes les classes de la société Inuit. Le seul et dernier obstacle qui restait à surmonter était celui du financement de ce voyage».

Pour ce faire, il a déjà été l'an passé candidat et lauréat du prix Max-Lazard, décerné par Sciences Po, qui offre un soutien à la mobilité internationale aux porteurs de projets originaux où s'incarne une démarche personnelle, qu'il s'agisse par exemple d'une enquête, d'un voyage d'étude ou de découverte, d'une recherche documentaire ou éditoriale. Puis, dans la foulée, il a fait acte de candidature auprès de la Fondation de la vocation. «J'y ai présenté mon cursus et mon projet, puisque la fondation récompense aussi un parcours, et ma candidature a été retenue.» Une expérience qu'il conseille aux jeunes de tenter. «La Fondation de la vocation n'est pas assez connue de nombre d'entre nous, alors qu'elle offre chaque année à des jeunes une aide précieuse pour atteindre leur but. Quel que soit le domaine, elle s'attache à récompenser des démarches sincères.» En 2019, par exemple, elle a décerné un prix à un jeune pâtissier balanin, Clément Quilichini, afin qu'il puisse perfectionner sa formation à l'École nationale supérieure de pâtisserie.

Pour Lisandru, qui accomplit actuellement sa 3e année de Sciences Po à Madrid, ce Prix de la vocation est «le tremplin» lui permettant de se lancer dans ce voyage au Groenland. «Ce sera, sans aucun doute, le point de départ du parcours ambitieux dont je rêve.» ■

Elisabeth MILLELIRI

*Jeremy Adelman est le directeur du Global History Lab de l'université de Princeton.

CARNETS DE BORD

L'ÎLE,

LA FABLE ET

LE BOOMERANG

par Béatrice HOUCARD



On avait déjà vu des candidats à l'élection présidentielle s'effondrer dans la dernière ligne droite (Marine Le Pen en 2017), ne pas atteindre la finale tant espérée (Lionel Jospin en 2002) ou rater la marche en pénétrant dans l'arène (Michel Rocard fin 1980). Mais se prendre les pieds dans le tapis avant même d'avoir officialisé sa candidature, c'est quasiment inédit. Anne Hidalgo, qui se voyait déjà représenter en 2022 le Parti socialiste (voire toute la gauche, car elle n'a peur de rien), pourra entrer pour une mauvaise raison dans le grand livre de la présidentielle.

En proposant un soir de confiner la capitale pendant trois semaines et de tout rouvrir ensuite (restaurants, salles de spectacle et de sport, etc.), pour assurer le lendemain matin que ce n'était qu'une hypothèse et faire porter le chapeau à son premier adjoint, Emmanuel Grégoire (obligé de présenter des excuses!), Anne Hidalgo a fait très fort. Comme si trois semaines de fermeture de Paris à double tour pouvait faire disparaître le Covid-19 dans la France entière! «Fadaïses», a balayé le Premier ministre Jean Castex, qui prend toujours soin de rester poli.

Le premier geste d'Anne Hidalgo correspond pourtant bien à la manière dont la maire de Paris gère la ville depuis sa première élection en 2014: Paris est une île ou croit l'être (et ce n'est pas l'Île-de-France), Paris décide tout seul et se moque comme d'une guigne de ce qu'il y a autour, et la capitale (2,2 millions d'habitants) fait depuis sept ans comme si le reste de la région (12 millions) n'existait pas.

Ainsi les décisions sur le stationnement ou la circulation, sujets ô combien sensibles, sont-elles toujours prises sans que les maires de banlieue, pas même ceux de la petite couronne, dont les habitants entrent dans Paris et en sortent en permanence chaque jour que Dieu fait, aient leur mot à dire. Pire: à presque chaque porte de Paris, la municipalité de la capitale a mis des rues en sens interdit, envoyant un message qui a le mérite de la clarté et signifie «vous n'êtes pas les bienvenus». Ne manquent plus que les remparts et l'octroi.

La proposition vite enterrée d'Anne Hidalgo (on n'a pas osé de-

mander si le rétropédalage était sponsorisé par le calamiteux système Vélib) révèle un état d'esprit: les édiles de Paris rêvent d'une ville recroquevillée sur elle-même, où tout le monde fait du vélo pour aller au marché bio ou faire la fête. Un peu comme l'Île de Ré. Mais sans la mer et avec des millions d'habitants autour.

«SELON QUE VOUS SEREZ PUISSANT OU MISÉRABLE...»

Il est des «premières» qu'on aimerait mieux ne pas avoir à commenter. Ainsi la condamnation en première instance, le 1^{er} mars, de Nicolas Sarkozy à trois ans de prison dont un an ferme dans l'affaire des écoutes (dite «affaire Paul Bismuth») pour «corruption et trafic d'influence». C'est du jamais vu pour un ancien président de la République.

Contrairement à une vieille idée reçue, on a tout à fait le droit de commenter une décision de justice. Ce qui est interdit par l'article 434-25 du Code pénal, c'est de «jeter le discrédit» sur une telle décision: «Le fait de chercher à jeter le discrédit, publiquement par actes, paroles, écrits ou images de toute nature, sur un acte ou une décision juridictionnelle, dans des conditions de nature à porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.»

Un autre ancien président, Jacques Chirac, avait été condamné en décembre 2011 à deux ans de prison avec sursis dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris pour «détournement de fonds et abus de confiance». Aucune peine de prison ferme n'avait été prononcée et le contexte était tout autre: âgé et malade (il n'avait d'ailleurs pas pu assister à son procès) Jacques Chirac était définitivement retiré de la vie politique. Ce qui n'est pas le cas de Nicolas Sarkozy. Officiellement, il a «tourné la page» et ne fait plus de politique: il écrit des livres qui se vendent très bien et est heureux en famille. Mais nul ne croira que la politique ne le démange plus. D'ailleurs, raconte le quotidien *L'Opinion*, il avait ces dernières semaines laissé fleurir un slogan lancé par ses proches (ou peut-être par lui-même!): «Si c'est le chaos, c'est Sarko.» Traduction: si la situation est dramatique en 2022 et qu'Emmanuel Macron n'est pas en mesure de se représenter, l'ancien président pourrait



Illustrations 'après photos DR

être le fameux «recours», ce concept tant aimé des «ex».

Les études d'opinion indiquent avec une régularité de métronome que Nicolas Sarkozy reste, derrière Edouard Philippe [70% contre 68%, selon Harris Interactive] l'homme politique préféré des sympathisants du parti de droite, Les Républicains devant Xavier Bertrand, François Baroin et Valérie Pécresse. À droite, aucun candidat de ne se dégage pour 2022.

Mais, depuis la décision des juges, l'hypothèse Sarkozy s'éloigne encore un peu plus, voire disparaît. Certes, Nicolas Sarkozy a fait appel et bénéficie de la présomption d'innocence dans l'attente d'un nouveau procès, qui aura lieu au mieux en fin d'année, plus sûrement début 2022. Mais le 17 mars commence pour lui un autre procès, celui des fausses factures de l'affaire Bygmalion. En attendant l'éventuel procès sur un financement présumé par la Libye de sa campagne de 2007, dont l'instruction n'est pas terminée. Il marche donc désormais avec des semelles de plomb, ce qui ne l'empêchera pas de peser, par son influence, sur l'échéance présidentielle à venir.

Cette décision de justice suscite un sentiment de malaise. D'abord parce qu'une fois de plus, la politique se retrouve au d'affaires nauséabondes. Mais aussi parce qu'on découvre qu'une condamnation peut reposer sur des écoutes [jamais soumises à autorisation et longtemps absentes de la procédure] de conversations téléphoniques entre un avocat et son client; et que les juges, au-delà du droit, font de la morale. N'avait-on pas, lors des réquisitions, entendu le procureur qualifier l'ancien président de «*délinquant chevronné*»? Le Parquet national financier, créé par François Hollande après l'affaire Cahuzac et contesté depuis l'origine, était d'ailleurs la semaine dernière dans le collimateur d'une édifiante enquête de l'hebdomadaire *Le Point* avec ce titre: «*Les coups tordus d'une justice très politique.*»

Sans vouloir le moins du monde «*porter atteinte à l'autorité de la justice ou à son indépendance*», on peut donc s'interroger. Il est difficile de ne pas penser que le tribunal a voulu «*se payer*» un ancien président de la République qui avait un jour qualifié les magistrats de «*petits pois*», et que la peine de prison ferme s'ap-

parente plus à une volonté d'humiliation et à un jugement moral qu'à une intention de rendre simplement la justice. Tout le monde connaît la fameuse conclusion de la fable *Les animaux malades de la peste* par La Fontaine [qu'on ne relit jamais assez]: «*Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*» Mais la morale de la fable s'est retournée: aujourd'hui, le fait d'être ou d'avoir été un puissant semble être devenu une circonstance aggravante.

LES MAUVAISES NOTES

Une fois n'est pas coutume, on peut se mettre à la place des 150 membres de la «*Convention citoyenne sur le climat*»: réunis très sérieusement depuis l'automne 2019, ils se sont livrés à un vrai travail et en ont tiré des conclusions. Emmanuel Macron lui-même leur avait promis que lesdites proposition seraient reprises «*sans filtre*». Ce fut l'expression qu'il choisit. Quelle erreur! Il existe dans ce pays, même avec des pouvoirs restreints sous la V^e République, un Parlement qui examine, amende, modifie et vote.

Décus, 119 des 150 membres viennent de se réunir une dernière fois pour rendre leur carnet de notes. S'ils se sont attribué un généreux 6 sur 10, ils n'ont pas été tendres avec l'exécutif, qui recueille un piètre 3,3 sur 10 avec pour appréciation générale du gouvernement un «*insuffisant*» qu'on n'accueillait pas avec plaisir quand on était au lycée. Ils attendaient mieux de la loi «*Climat et résilience*», qui viendra en discussion le 29 mars à l'Assemblée; mieux du budget consacré au réchauffement climatique; mieux d'une révision constitutionnelle qui a de fortes chances de ne pas voir le jour avant 2022 en raison du Covid, entre autres; mieux d'un «*écocide*» qu'ils rêvaient en crime et qui ne sera qu'un délit. L'exercice de «*démocratie participative*» revient donc comme un boomerang dans la politique d'Emmanuel Macron. Dans une ultime note, les «*conventionnels*» ont pourtant accordé 7,7 sur 10 à l'exercice, qui serait selon eux «*de nature à améliorer la vie démocratique*». Le président, la convention et le boomerang: La Fontaine aurait sûrement fait une belle fable de tout cela. ■



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40

